

# LACITE

URBANISME:  
ARCHITECTURE  
ART. PUBLIC



R. Libert  
19

EDITION  
TEKHNÉ



REVUE · MENSUELLE  
LIBRAIRIE LAMERTIN BRUXELLES

N° 2  
Déc. 1920

REVUE MENSUELLE BELGE  
LA CITÉ

URBANISME ■ ARCHITECTURE ■ ART PUBLIC

RECONSTRUCTION  
DES RÉGIONS DÉVASTÉES

Rédacteurs : MM. Fern. Bodson, architecte (Bruxelles); André de Ridder Publiciste (Anvers); Huib. Hoste, architecte (Bruges); Raymond Moenaert, architecte (Bruxelles); L. van der Swaelmen, architecte-paysagiste (Bruxelles). MM. Tu-Mer, homme de lettres (Bruxelles); Raph. Vervilghen, Ingénieur Urbaniste (Bruxelles), Secrétaire de la Rédaction.

Les Rédacteurs et Collaborateurs sont seuls responsables de leurs articles. — Il sera rendu compte dans « la Cité » de tout ouvrage dont deux exemplaires seront envoyés à la Revue.

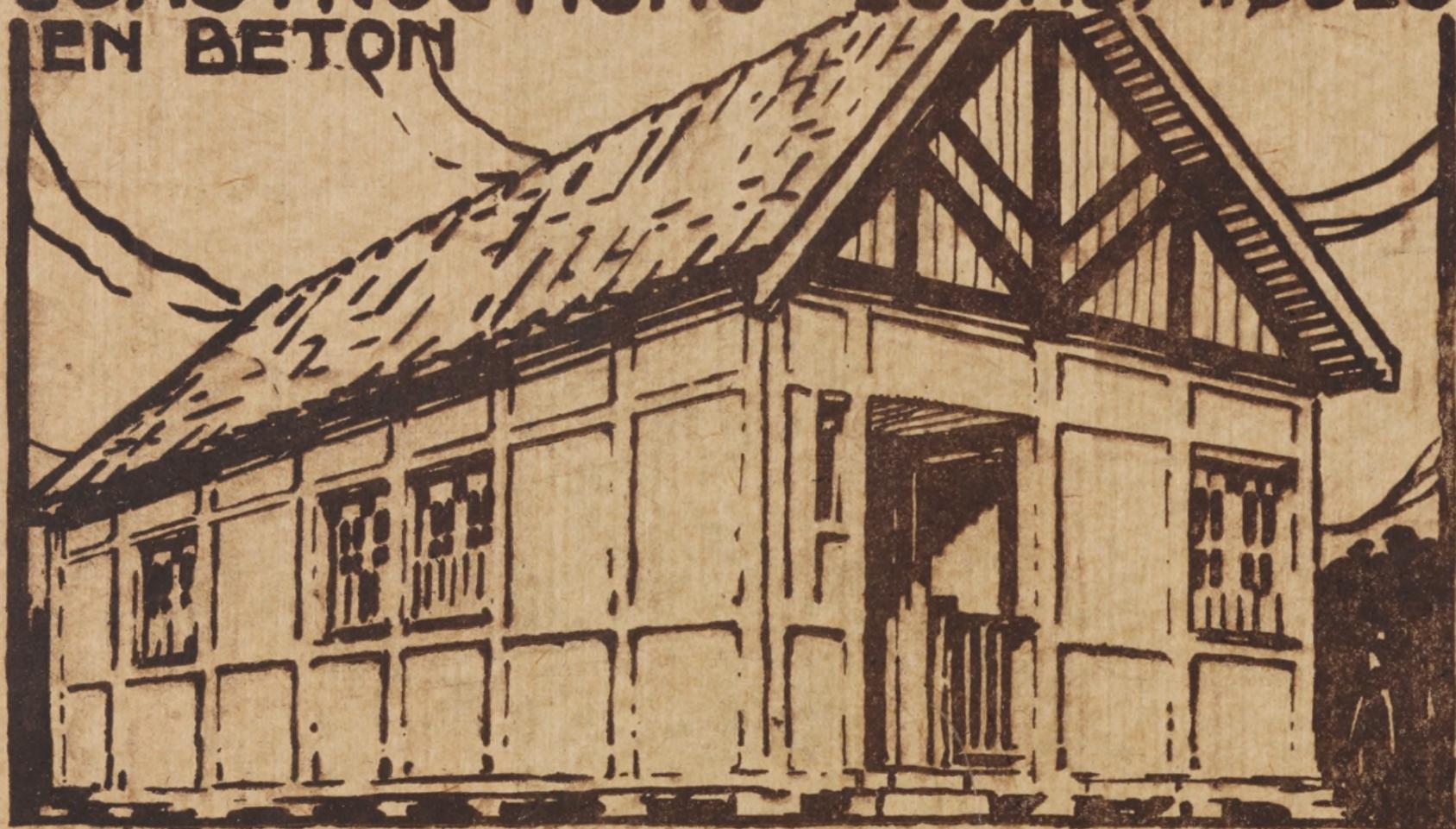
Pour la rédaction, l'administration et les demandes d'abonnement, s'adresser au Siège de la Revue : 10, Place Loix, St-Gilles-Bruxelles.

Pour la vente au numéro, s'adresser exclusivement aux libraires. Dépôt principal : Librairie Lamertin, 58-62, Coudenberg, Bruxelles.

ABONNEMENT : 10 fr.; Etranger, 12 francs; le numéro, Un franc.

Les abonnements peuvent se prendre en versant la somme de 10 francs au crédit du Compte-chèques-postaux : n° 16621 (Revue : La Cité).

**FOULON ET C<sup>IE</sup> À VISE**  
**CONSTRUCTIONS ÉCONOMIQUES**  
**EN BETON**



## L'amélioration du logement populaire en Angleterre. =

.....

Après la question si angoissante de la reconstruction des régions dévastées, c'est au problème non moins vaste — et non moins nouveau pour nous — de la construction de groupes importants d'habitations à bon marché que vont les préoccupations des urbanistes belges. Ils se rendent compte, en effet, que l'extension des villes sera de plus en plus influencée par l'activité des sociétés d'habitations à bon marché, voire même par celle des communes ou des industriels qui ont intérêt à assurer un logement salubre aux populations laborieuses. Le problème de la construction d'habitations à bon marché, dès qu'il s'étend à un certain nombre d'unités, cesse d'être exclusivement un problème d'architecture pour devenir un problème d'urbanisme.

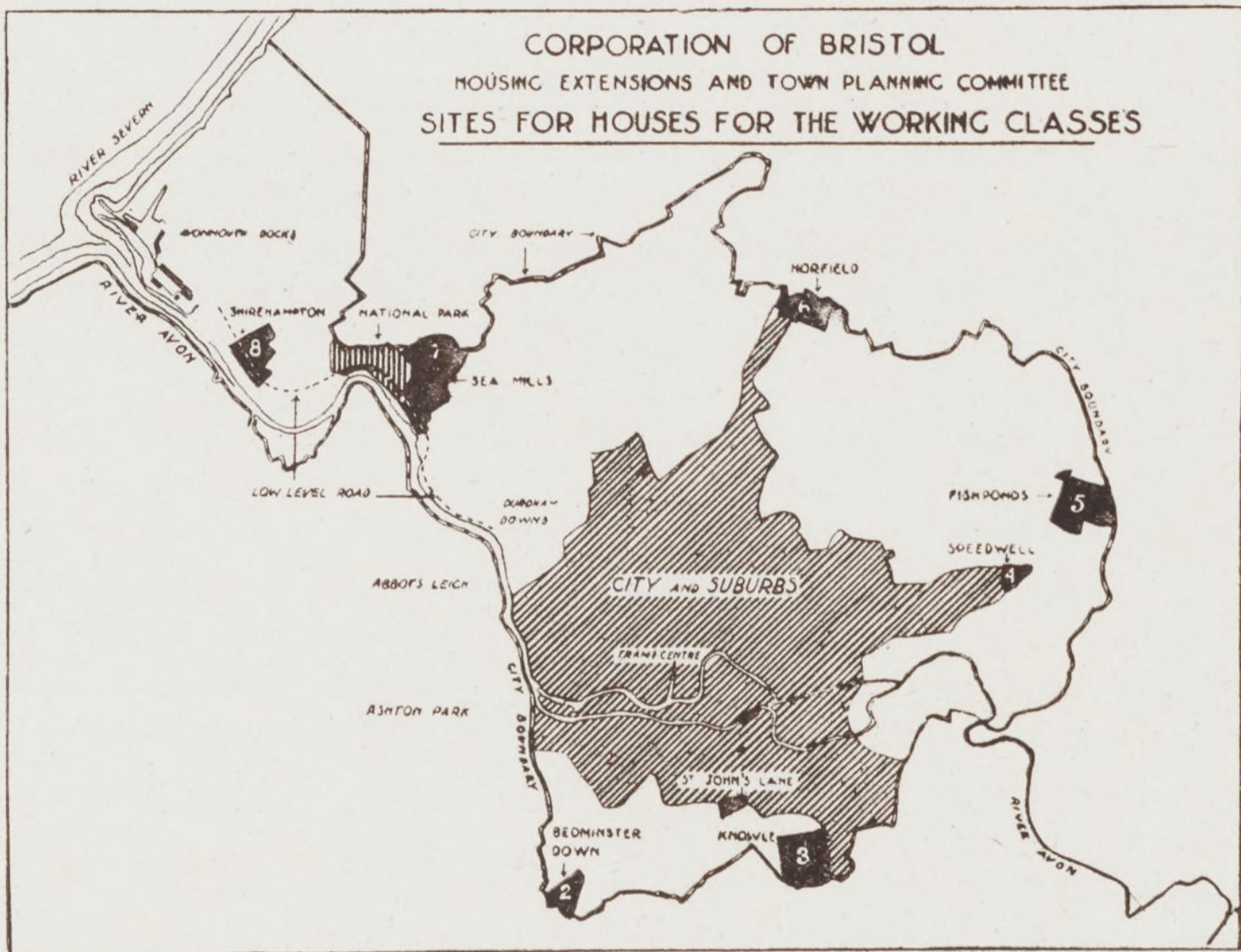
L'étranger nous a devancés dans cette voie. Fidèle à son programme, « La Cité » s'appliquera à mettre ses lecteurs au courant des réalisations dont nous pouvons prendre exemple. Elle consacrera plusieurs numéros de sa deuxième année aux pays qui se sont signalés par leur activité en ce domaine.

L'on ne sera guère étonné que nous commençons cette enquête internationale par une visite en Angleterre. Ce n'est pas seulement parce qu'un Congrès important, auquel un grand nombre de Belges ont pris part, nous en fournit l'occasion. L'Angleterre est l'initiatrice du mouvement en faveur des cités-jardins et c'est vers cette source que l'on doit faire remonter toute étude un peu complète du problème de l'habitat.

Nos lecteurs n'ignorent pas, d'ailleurs, l'effort immense déployé ces derniers temps en Angleterre par les pouvoirs publics en vue de l'amélioration du logement ouvrier. Nous en avons parlé à plusieurs reprises et plus spécialement dans les numéros 4 et 5 de la première année.

Cependant, afin de donner un tableau plus complet de la politique suivie en Angleterre en matière d'habitat populaire, nous avons complété le récit de voyage que nous donne l'architecte Eggericx par la traduction d'un article, d'inspiration officielle, paru autrefois dans le « Times ». Cette étude, déjà ancienne, fournit un exposé complet de ce que le gouvernement anglais se proposait de faire. L'article de notre collaborateur nous montre comment aujourd'hui l'œuvre se réalise. Les deux études se complètent et sont bien de nature à nous inspirer du respect pour l'effort tenace et généreux d'une grande nation, qui place à l'avant-plan de ses préoccupations sociales l'amélioration du logement populaire et s'y applique avec une expérience et un savoir dont nous pouvons certes tirer grand profit.

R. V.



Cliche « La Cité ».

PLAN D'EXTENSION DE LA VILLE DE BRISTOL  
figurant la ceinture de faubourgs-jardins créés en vue  
du logement de la population ouvrière

# La Nouvelle Croisade

.....

## L'Effort Anglais

¶ Avant-propos, propos, notes et impressions  
recueillies au cours d'un voyage en Angleterre

### AVANT-PROPOS

Le Congrès est terminé; me voici sur le pont de la malle qui me ramène au pays. L'air est pur, le vent est frais; la mer qui ballotte le navire est indécise mais belle néanmoins et Douvres s'estompe déjà dans la brume naissante... Après l'agitation intense de ces derniers jours, je recueille au fur et à mesure que je m'écarte de l'« Ile », le bénéfice de mes impressions.

Là-bas, à Bristol, à Bourneville, à Welvyn, j'étais impatient; je m'attendais à voir du prodigieux, du neuf à tout prix et j'étais muni de cette humeur caustique inhérente au Belge; mélange de critique sévère pour autrui et satisfaction généreuse pour lui-même. J'étais déçu.

Comment, me disais-je, c'est donc pour cela qu'on me fait venir ici! Mais je connais tout cela! C'est bien la peine d'avalier de la poussière et des kilomètres pendant des heures et de s'arrêter soudain, au détour d'une route, devant quelques maisons qui bordent un terrain vague; de parcourir un chantier désert et d'apprendre en quelques mots, qu'à cet endroit, s'érigerait par la suite une cité ou une partie de cité-jardin dont les constructions ne différaient en rien de celles qui existent déjà dans presque toutes les cités-jardins d'Angleterre. J'étais déçu. Ah bah! m'avait dit un camarade de voyage, nous collectionnons de la boue de Hayes et de la poussière du futur village idéal de Welvyn, et c'est tout ce que nous rapporterons. Mais moi, je me reprenais à songer au but réel de nos longues pérégrinations, car cela ne pouvait manquer, à mon avis, d'avoir un but. J'avais fini par trouver le véritable motif de la réunion de Londres et des promenades qui en dérivait.

Les Anglais, m'étais-je dit tout à coup, en lisant une de leurs admirables affiches qui vous invitent à souscrire quelques livres sterlings à un « loan », exécutent à nos dépens une partie du vaste programme qui consiste à faire une réclame intense en vue d'assurer un succès prodigieux à leur « Housing Bond ». « Ils nous exhibent ». Il me semblait alors, non, j'en étais certain, que l'œil des personnalités qui nous pilotaient et nous étions sept cents, disait à la foule : Voyez citoyens de la vieille Angleterre, votre patrie est fameuse de par le monde grâce à la façon dont elle organise son « Housing Scheme »! Voyez : voici les délégués représentant trente nations; ils sont accourus ici, en hâte, dans les « Home Counties » afin de découvrir les secrets qui doivent assurer la réussite des « Housing Scheme » qu'ils vont entreprendre dans leurs pays respectifs. Et vous, citoyens de la libre Angleterre, vous restez là, sans

faire le geste qui rendra plus fameux encore votre nom et votre patrie! Souscrivez! Souscrivez! Souscrivez donc! disait l'œil en montrant les sept cents délégués qui défilaient. Et nous passions... et derrière moi, je croyais percevoir le bruit tout particulier que font les notes anglaises quand elles sont bien neuves et bien luisantes... Mais depuis, j'ai quitté l'« Ile »; je touche presque au sol natal et déjà, ce qui m'apparaissait si prodigieusement naturel sur le sol anglais me semble à présent à peine croyable et singulièrement exagéré...

Comment, voici une ville de trois cent soixante-dix mille habitants qui construisait avant la guerre environ sept cent-cinquante maisons par an et qui, pour remédier à la crise du logement, se décide à créer une ceinture de faubourgs-villages. Les uns destinés à héberger les ouvriers du port; les autres à donner un gîte aux ouvriers des diverses industries.

... Voici un ingénieur municipal qui coopère d'une façon admirable au choix des terrains; qui s'adjoint un architecte expert; lesquels décrètent un concours qui est suivi d'une exécution immédiate!... Parmi les concurrents primés, je relève le nom d'une dame! Et puis voilà; on construit des maisons qui seront conformes aux devis établis!!

... Le 4 juin 1919 — retenez la date — le Ministre de l'Hygiène vient visiter le terrain. Selon la très ancienne coutume, il donne sa bénédiction à l'entreprise en taillant la première motte de terre!... et l'on construit à tour de bras!!

On construit à tour de bras! Vous avez bien lu : « On construit à tour de bras »!!

Mais tout ceci n'est rien. L'un de ces faubourgs-villages possédera la coquette superficie de 7,800 ares. On y érige 1,583 maisons! L'emplacement n'a pas son pareil dans tout le Royaume-Uni; à tel point, qu'un membre du comité (ce n'était pas un compatriote) protesta contre le choix du terrain en disant qu'on ne devrait élever là, que des hôtels particuliers pour les riches. (On y logera des dockers!).

Ce n'est pas tout : un riche propriétaire : le propriétaire du terrain en question, a offert à la ville un beau parc avoisinant le faubourg projeté. La superficie de ce parc est de 4,200 ares. Aucune construction ne pourra jamais y être érigée, de manière que la beauté de la région restera toujours intacte. Enfin, comme ce faubourg-village se trouvera à quelque distance de la ville et quoiqu'étant relié à cette dernière par un chemin de fer, les autorités annoncent qu'on y ajoutera, afin que le service soit plus aisé, un tramway-express!!...

Hélas! l'homme est singulièrement constitué : là-bas je trouvais cela tout naturel; il me semblait que tout cela ne pouvait être autrement et déjà (le bateau est en vue de Westende), il me semble que j'ai rêvé...

Eh bien oui, j'ai rêvé! — J'avais perdu la joie d'être étonné; la suprême extase d'être stupéfait; mais c'est fini; c'est bien fini! Je le sens. Hosanna! Hurrah!! Bravo!!! Je suis étonné! très étonné!! stupéfait même et à tel point que je ne crois pas un seul mot de tout ce que je viens de vous décrire...

« Comment dites-vous, clama tout à coup « l'autre », celui qui sommeille en moi toujours, mais dont les réveils sont terribles.

» Une ville qui construit une ceinture de faubourgs-village ». « Un ingénieur municipal qui choisit et achète à bon compte des terrains admirables » « Un concours entre architectes avec exécutions immédiates à la clef!!... Et par les concurrents primés encore ,et d'après devis corrects >!!! Non! « Et un ministre (est-ce bien un ministre en chair et en os?) qui accorde sa bénédiction (notez qu'il n'expédie pas sa bénédiction; non, non, il vient lui-même l'apporter!) à la construction d'une cité ouvrière! » Seigneur! Seigneur!! Où allons-nous? Mais un ministre, un très simple petit ministre qui accorderait sa simple « approbation », serait un ministre envoyé par le ciel!... Et vous parlez de bénédiction!!! Je n'y comprends plus rien.

... Et qu'est-ce que c'est que ce propriétaire qui donne un parc à la ville sans escompter le secret espoir de vendre ses terrains avoisinants à un très haut prix. Il était mort au moins ce propriétaire? Mort et mort sans enfants!...

Alors tu dis : « On construit à tour de bras! » Avec de vrais matériaux. On construit là, dans l'atmosphère; on construit à tour de bras? Ah!... Et puis, quoi donc encore? Ah! oui, un tramway-express... Un tramway-express. Non, mon cher! Je te dis non! Cette fois-ci c'est impossible. IM-POSSIBLE. Entends-tu? Comprends-tu? Cela tu ne verras pas, je ne verrai pas, nous ne verrons pas... Jamais!... Non, ce serait trop ennuyeux, du reste, terriblement ennuyeux même de faire tout le voyage sans arrêt : c'est-à-dire avec les mêmes personnes devant soi. Un ministre qui bénit, qui nous bénit même, c'est dur; mais un tramway-express!!! Figure-toi un instant, un seul instant qu'on nous enlève un arrêt, un seul de nos tout petits arrêts entre le Nord et Water... Messieurs, tous les voyageurs se rendant en Belgique doivent être munis d'un passeport dûment si... Ostende... Ouf! nous y sommes!...

— Dis, mon cher.

— Quoi?

— Tu ne trouves pas qu'on perd son temps à aller ainsi à l'étranger et pour ne rien voir de neuf en somme?

— .....

— On revient avec de très singulières idées.

— .....

— Il faut qu'on imagine un tas de choses extraordinaires!...

— .....

— On les raconte aux copains et tellement bien qu'on finit par y mordre soi-même; le malheur c'est qu'on critique les siens! Que veux-tu, sans cela on ne t'enverrait plus jamais comme délégué et alors!!

— .....

— Mais entre nous, entre nous tu sais; on travaille autrement qu'eux en Belgique, tu sais!

— J't' crois!!



Cliché « La Cité ».

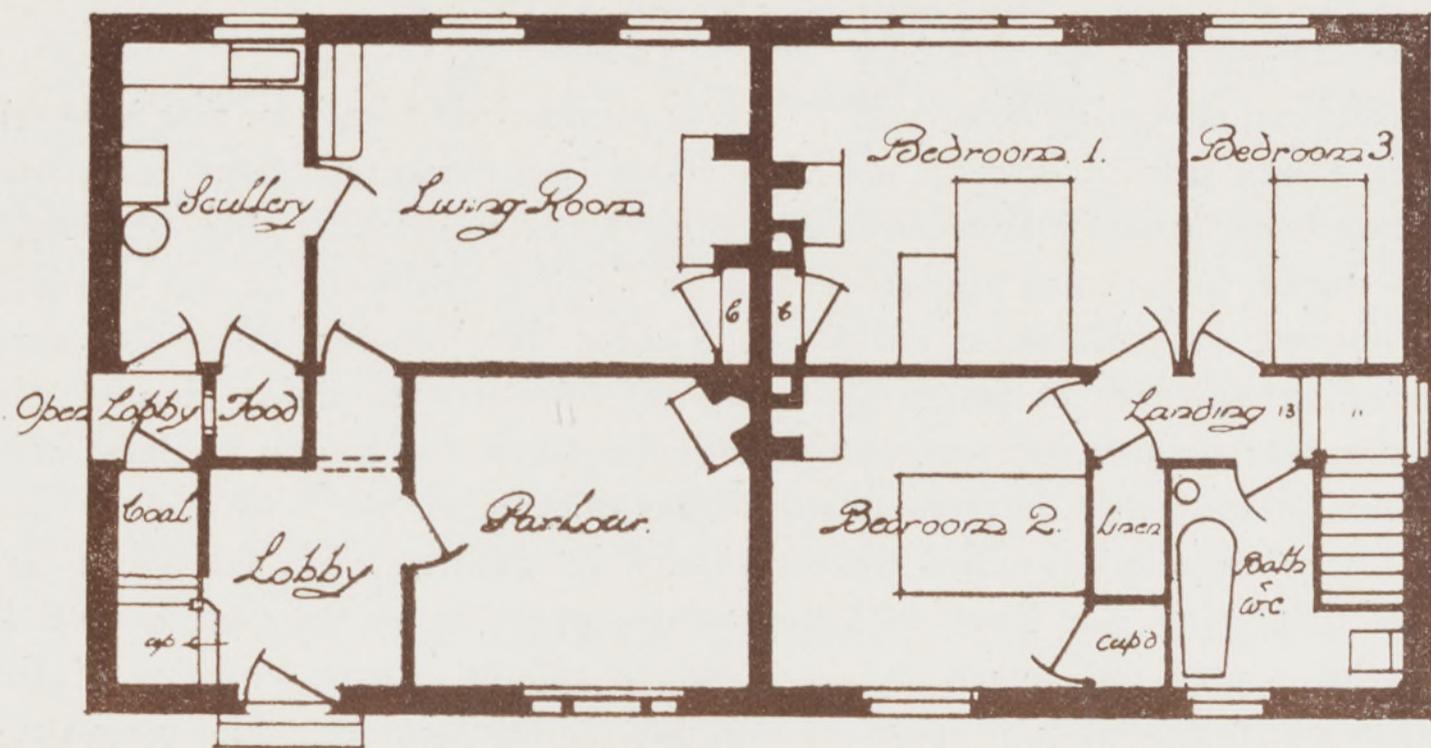
BRISTOL. — Plan d'aménagement du Faubourg-jardin de « Sea-Mills »  
 (Voir bloc n° 7 du plan d'extension de la Ville de Bristol.)

## Propos, Notes et impressions

### BRISTOL

A Shirehampton, dominant la rivière et tout près de Bristol, un nouveau village-jardin s'érige rapidement. Ce village est une partie d'un vaste projet mis sur pied par l'édilité de Bristol. L'idée générale est d'ériger de petites maisons d'un type varié et groupées par quatre tout au plus. Dans l'ensemble des plans on a évité avec soin que ce dernier soit trop régulier et on a contrarié les alignements de façon à rompre l'uniformité qui tue l'effet de la plupart de nos plans de faubourgs. La préférence, quant à la location, sera accordée aux démobilisés d'abord; et, quoique les déblais aient été commencés il y a six semaines à peine, plusieurs maisons se trouvent à peu près prêtes à être occupées. Ce résultat rapide a été obtenu en érigeant un léger châssis en acier composé de fers d'angles L disposé verticalement à 1 m. 20 d'axe en axe. Le tout soigneusement standardisé jusqu'en ses moindres détails. Ce châssis est recouvert d'un métal déployé ondulé « Trussit ». Les deux surfaces de ce métal reçoivent une couche d'enduit de ciment, de manière à noyer complètement le métal, et forme, de la sorte, un mur extérieur en béton armé. Ensuite on érige un mur intérieur composé de cendrées de coke passées à la claie très fine, de manière à ce que cette paroi s'appuie sur le fer d'angle vertical et forme ainsi un vide d'air dont la largeur est égale à 0.10 environ. La structure en acier peut être érigée en trois jours par quatre hommes. La fondation est en béton sur laquelle un fer plat est posé et fixé au moyen de boulons à arrêt. Aucun rivet n'est employé, et tous les fers sont placés de manière à être protégés par le béton quant à l'oxydation possible. Toutes les cloisons intérieures sont en cendrées de coke. La cheminée seule est en briques.

Le plancher du premier étage est obtenu à l'aide de plaques en béton armé d'une épaisseur de 0,05 armées au moyen d'un métal déployé « Self-



Arch. : B. Watrefield, Lic. R.I.B.A.

BRISTOL. — Plan d'une habitation avec parloir.

centring » supporté par des fers L espacés de 1 m. 20 d'axe en axe. Ces fers servent surtout à relier les fers L entre eux : je veux dire ceux d'une face à l'autre. Ils servent également à étreillonner les légères fermes en acier qui constituent la charpente. Le toit lui-même est voligé et recouvert d'ardoises. On fait usage également d'une mince plaque en béton recouverte au moyen d'une tuile. L'achèvement des murs extérieurs est obtenu en les recouvrant d'un enduit rugueux dans certains cas, et d'un enduit lisse dans d'autres cas, présentant ainsi une plus grande variété d'apparence.

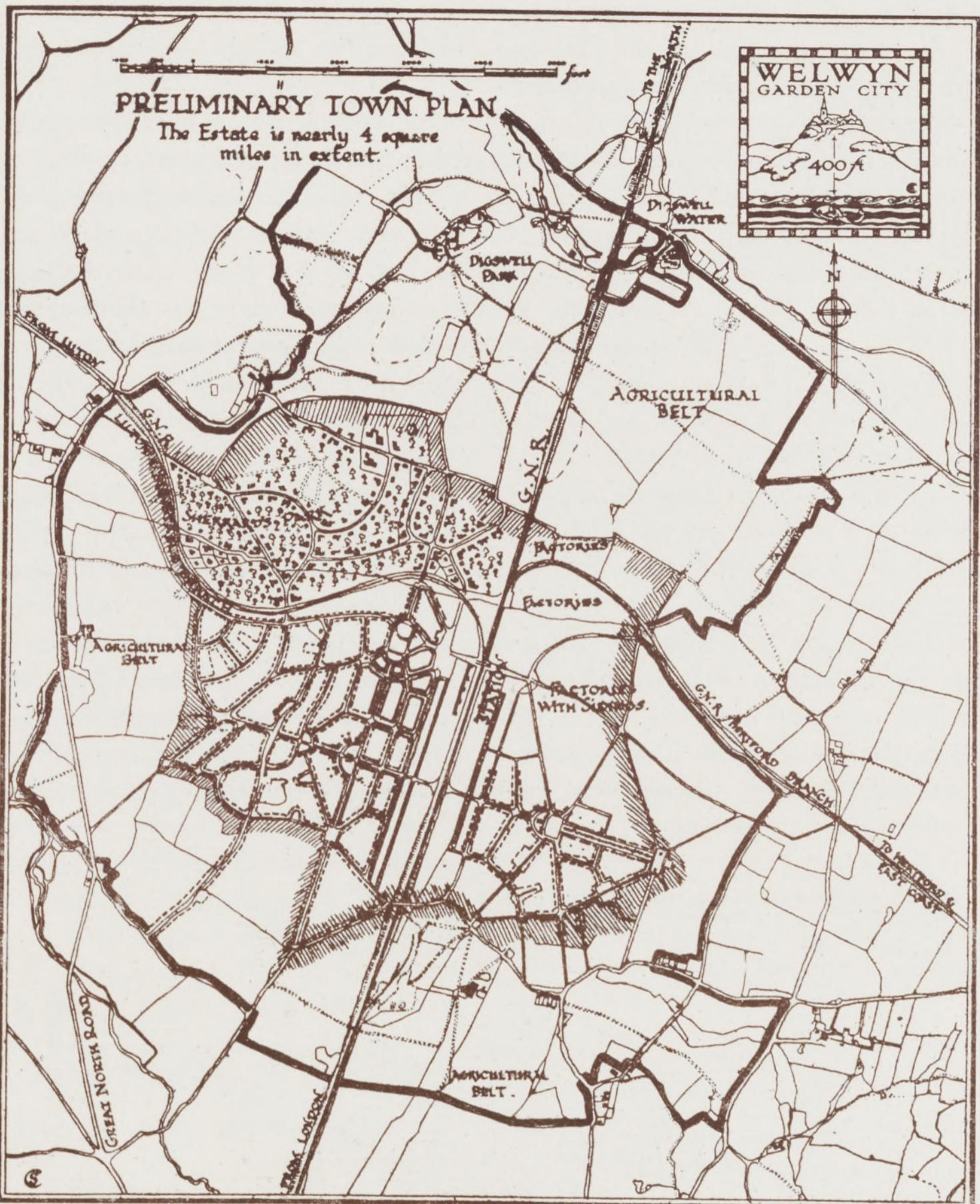
Les maisons construites de la sorte n'exigent guère un bien grand entretien. Les qualités du ciment et l'uniformité de répartition de l'acier logiquement obtenue grâce à l'emploi du métal déployé ondulé « Trussit » augmente énormément la résistance. Ces maisons sont approuvées par le Ministère de l'Hygiène. Leur plan de distribution comporte au rez-de-chaussée une grande chambre commune à double vue, un parloir, un porche, une laverie de petites dimensions, un réduit à charbon et à provisions. A l'étage trois chambres à coucher dont une petite, une salle de bain avec W. C. (Je n'approuve pas l'emplacement de ce W. C.) Il y a deux armoires incorporées dans l'édifice. En outre, un grenier très peu élevé accessible au moyen d'une trappe.

Il résulte de l'enquête à laquelle je me suis livré, à l'effet de connaître la valeur pratique d'une telle construction quant à son habitabilité, qu'elle n'est guère plus mauvaise qu'une autre; celles construites à Dormantown ont, jusqu'à présent, résisté d'une manière plus satisfaisante que les constructions ordinaires en briques, aux pluies violentes et continues qui sévissent parfois. Après une violente tempête, alors que toutes les autres maisons étaient saturées d'humidité, celles-ci étaient demeurées sèches et l'on se décida à découper dans le mur de l'une d'elles un fragment assez conséquent et très mal exposé. L'on découvrit alors que l'eau n'avait pas pénétré à l'intérieur du vide.

### WELVYN GARDEN CITY

Welvyn se trouve à environ 21 miles au nord de Londres, soit à 35 kilomètres à peu près. L'endroit est bien choisi; les communications sont faciles et directes et, quant à la nature, elle y est très belle. Cette ville est destinée par la suite à former une agglomération de 40,000 habitants, ce qui représente actuellement la population d'Oxford. Toutes les beautés naturelles seront jalousement gardées et respectées, ainsi les nombreuses allées (lanes) plantées d'arbres magnifiques, qui sont particuliers à la campagne anglaise et qui sillonnent cette partie du pays ne seront pas dérangées.

La partie située au sud est réservée à la création d'un village; c'est le village idéal ainsi que l'ont déjà baptisé les promoteurs du mouvement. Les nouvelles routes qui seront créées dans ce village seront bordées d'arbres fruitiers qui resteront la propriété commune. L'emplacement du « green » — je n'ose pas traduire ce mot par « pelouse » qui évoque un tout autre sens, — celui de l'hôpital, de l'église et du « centre civique » en général sont déjà



D après le Garden Cities and Town Planning Magazine,

Cliché « La Cité ».

## PLAN GÉNÉRAL D'AMÉNAGEMENT DE LA CITÉ-JARDIN DE « WELWYN »

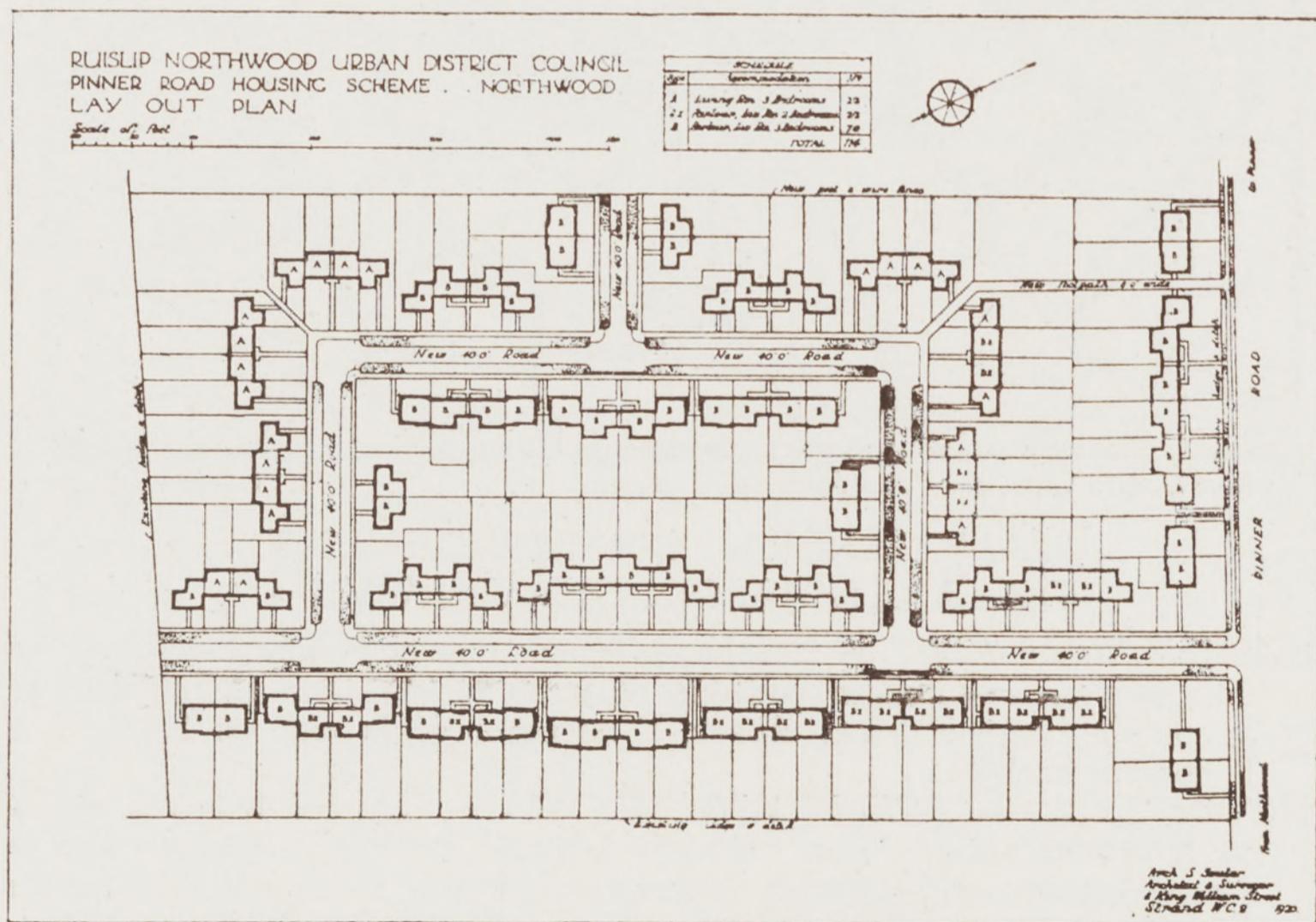
**AGRICULTURAL-BELT.** — Espace sur lequel on ne construira jamais, réservé à l'agriculture et entourant entièrement la cité; le trait plein et noir indique le contour extérieur de cet espace. L'extension de la cité est limitée par le contour hachuré.

**FACTORIES.** - **FACTORIES WITH SIDINGS.** — Quartier de la ville réservé aux fabriques et à leurs raccords à la voie ferrée. Cet emplacement se trouve orienté au Nord-Est, les vents dominants et chauds viennent du Sud-Ouest. La superficie de ce quartier est inférieure à celle du Parc (Sherad's Park). Une zone de non-bâtisse assez conséquente est exigée de chaque côté de la station du chemin de fer.

déterminés. Toutefois, ces constructions seront érigées quand le village sera parvenu à un développement tel que l'édification de ces bâtiments sera reconnue absolument indispensable.

Les organisateurs espèrent expérimenter là-bas, d'une manière permanente, tous les nouveaux matériaux et systèmes que l'on préconise actuellement et qui naissent tous les jours. On pourra y voir : des maisons en béton creux, en poterie creuse, en bois, en fer, en pisé, etc., etc. Cette exposition, car ce sera une véritable exposition qui contiendra au bas mot plus de cent systèmes différents et appliqués de manières diverses, restera ouverte au public durant deux mois, dès le début du printemps prochain. Elle deviendra ensuite l'embryon même du nouveau village. Une ceinture de verdure et de champs sur lesquels on ne pourra jamais construire entourera le village. Les terrains sont loués pour une durée de 999 ans.

Le but poursuivi par les organisateurs n'est pas de créer des intérieurs afin de loger les ouvriers travaillant à la ville en leur faisant accomplir un long trajet à l'aller et au retour. Non; les promoteurs veulent encourager le déplacement total de certaines industries qui encombrant, ou mieux, qui congestionnent les villes industrielles qui ne se transforment que très lentement et qui pourtant deviennent plus mortelles pour l'habitant de jour en jour. Ils espèrent fixer ces industries à cet endroit, ce qui permettra aux ouvriers et aux employés de jouir, après leur travail accompli, de l'agrément inestimable du grand air, de la belle et saine nature ainsi que des bienfaits qui en résultent inévitablement.



Arch. S. Sauter

Cliché : La Cité.

Plan d'aménagement de « Ruislip Northwood » (District suburbain de Londres).

## RUISLIP-NORTWOOD

Le district urbain de Ruislip-Northwood se trouve au nord-ouest de Londres et à 21 kilomètres environ du centre de cette dernière ville. La population de ce district est d'environ 8,500 habitants. Cette localité est desservie par plusieurs lignes de chemins de fer, sur lesquelles circule un service régulier, intensif et rapide qui la relie à la Cité et au West-End.

Les autorités qui régissent ce district furent parmi les premières en Grande-Bretagne à introduire un projet de groupement de maisons et tracé des voies en concordance avec l'acte de 1909, devenu loi, le 7 septembre 1914.

Les constructions érigées en cet endroit se rapportent pour la plupart à trois types bien distincts et qui sont les suivants :

1° Maisons comportant une salle de famille, un parloir, une laverie, trois chambres à coucher et une salle de bains;

2° Maisons comprenant une salle de famille, une laverie, trois chambres à coucher et une salle de bains;

3° Maisons comportant une salle de famille, un parloir, une laverie, deux chambres à coucher et une salle de bains.

Des variantes multiples ont été combinées d'après ces plans.

Chaque maison est pourvue d'un jardin et le locataire dispose du droit de louer, moyennant une légère redevance, une parcelle d'un espace libre réservé à la culture potagère (Allotments). Les contributions locales et le prix de l'eau sont à charge du locataire.

Les prix de location varient : pour le type 1° entre 12 s. 6 d. et 15 s.; pour le type 2° entre 8 s. et 10 s.; pour le type 3° entre 10 s. et 13 s.

Comme partout ailleurs, les façades principales et postérieures sont traitées avec un soin et un souci identiques.

Toutes les beautés naturelles ont été scrupuleusement respectées et le tracé des groupements n'a pas dérangé les chemins bordés d'arbres séculaires qui rattachent ce district urbain à l'ancienne résidence royale de Ruislip-Manor.

Ruislip-Manor lui-même a été transformé en cité-jardin et ces chantiers se trouvaient en pleine activité au moment de la déclaration de guerre en 1914.

## EALING

Cette localité se trouve, tout comme Northwood, à proximité de la grande métropole dont elle est toutefois moins éloignée et est desservie par de nombreuses voies de communications directes et rapides. 239 habitations sont en construction et 44 de ces dernières seront du type dit « appartements ». Le projet comporte l'exécution de six types bien différents, savoir :

1° Salon, salle commune, laverie, salle de bains et quatre chambres à coucher;

2° Salon, salle commune, laverie, salle de bains et trois chambres à coucher (deux types pour orientations différentes) ;

3° Salle commune, laverie, salle de bains et trois chambres à coucher (deux types pour orientations différentes) ;

4° Les appartements sont composés comme suit : salle commune, laverie, salle de bains et deux chambres à coucher.

Inutile de mentionner que chaque habitation ou appartement est pourvu d'un réduit affecté au charbon, d'un autre destiné aux provisions et d'un W. C. aéré. Quelques-unes de ces maisons sont érigées au moyen de murs creux constitués à l'aide de blocs machinés sur place et formant contre-mur. Les cloisons intérieures du rez-de-chaussée sont en béton de 0 m. 12 d'épaisseur, tandis que celles qui sont en usage à l'étage sont édifiées en cendrée de coke d'une épaisseur d'environ 0.06 m. Les murs extérieurs recevront un enduit rugueux, ou, dans certains cas, seront revêtus d'une brique rouge spéciale et de moindre épaisseur. Tous les toits seront recouverts par des tuiles. Les chambres seront éclairées à l'électricité et j'ai noté partout la présence de moulures accroche-cadres. La laverie est plus grande que d'habitude (en Angleterre bien entendu), elles sont pourvues d'une douche à bouillir le linge, munie d'un tuyau de vapeur s'échappant à l'extérieur. Ces maisons seront pourvues également d'une distribution d'eau chaude, laquelle sera obtenue à l'aide d'un appareil à gaz. Dans certains cas le fourneau communément adopté par les Anglais sera remplacé dans la salle commune par un foyer ordinaire complété par un « boiler » à haute pression.

Les maisons possédant un salon seront louées 23 s. 5 d. et celles sans salon 19 s. 10 d. par semaine. Ce prix comporte les contributions, taxes, la location du fourneau à gaz, du compteur et de l'appareil de distribution d'eau chaude.

## ACTON

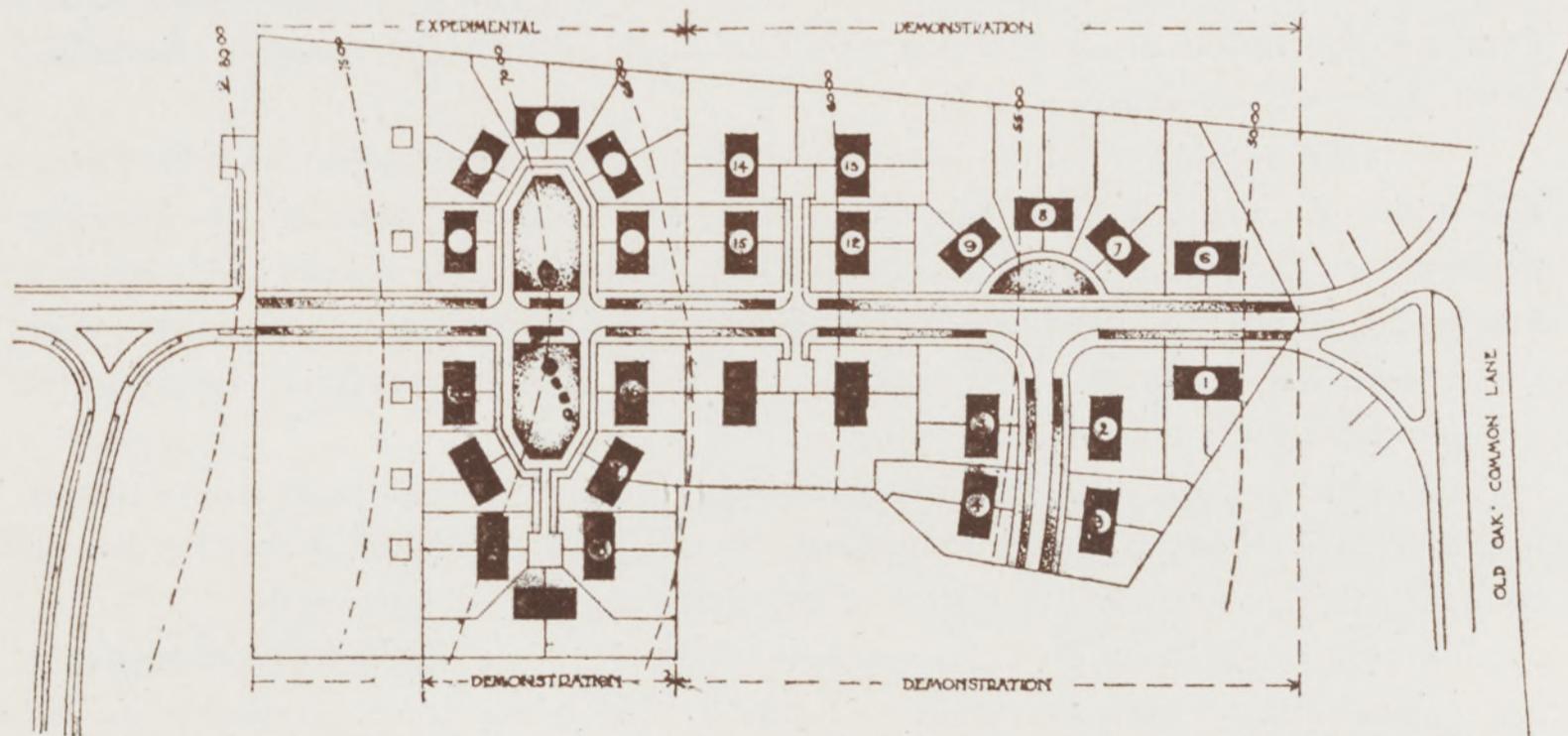
La crise suraiguë que traverse en ce moment toute l'industrie du bâtiment et en particulier celle qui s'occupe spécialement de la fabrication et de la fourniture des briques autant que la pénurie de main-d'œuvre habile nécessaire à la confection d'un mur digne de ce nom, a obligé les autorités compétentes à envisager les moyens de remédier à cet état déplorable. Le Ministre de l'Hygiène a donc décidé, d'accord avec les administrations locales, que certains centres procéderont à l'édification de constructions se basant sur une autre méthode que celle de la maçonnerie habituelle. Ces centres de démonstration seront répartis sur toute l'Angleterre et déjà à Manchester, Cardiff, Leeds, Sheffield, Liverpool, etc., on construit soit à l'aide de nouveaux matériaux, de nouvelles méthodes d'utilisation des matériaux ou plus simplement à l'aide d'un moyen mixte. Je ne discuterai pas en ce moment la valeur des différents systèmes que j'ai examinés; ce n'est pas le moment et je me réserve jusqu'à nouvel ordre, c'est-à-dire très prochainement. Qu'il me suffise de vous

dire : « on cherche ». Je me bornerai donc simplement à mentionner quelques systèmes que j'ai examinés à Acton.

1° Un système de briques creuses de format assez grand : 0.39 X 0.165 environ et à emboîtement; le système comporte en outre des pièces spéciales destinées aux seuils, aux linteaux et aux montants des portes et des fenêtres. Les planchers sont exécutés à l'aide de longues briques creuses, armées, assez semblables au système que nous possédions en Belgique avant la guerre. La face extérieure du mur est destinée à être recouverte d'un enduit rugueux; seuls les seuils, linteaux et encadrements resteront apparents. L'épaisseur des cloisons composant la brique est de 0 m. 025 minimum d'épaisseur. La matière est très belle. Ces blocs réalisent une grande économie si on compare les prix de cette dernière avec ceux de la brique. La maison peut être construite rapidement. Temps : un tiers moins long que celui qu'exigerait la maison érigée en briques ordinaires. Les frais de transport sont réduits et la main-d'œuvre ne demande pas de maçons adroits. On peut en outre en obtenir une plus grande quantité, quoique ce système soit couvert par deux brevets;

2° Un système de double plaque en béton retenue à l'aide de piliers en béton armé et constituant un mur creux. Les matériaux, dans ce cas-ci, sont travaillés à la machine et sur place. Les murs extérieurs seront enduits. Un bloc composé de quatre maisons peut-être érigé en huit jours, à condition d'avoir sous la main la force motrice nécessaire et les machines en quantité suffisante;

3° Un système mixte se rapprochant beaucoup du précédent. Dans ce cas, la face extérieure du mur est constituée par des briques ordinaires qui restent apparentes, la cloison destinée à créer le vide intérieur du mur est



D'après un plan paru dans la Revue « Housing ».

Cliché : La Cité.

ACTON (Londres). Plan d'aménagement d'un quartier-jardin réservé à l'expérimentation des nouveaux matériaux et à la mise en œuvre des nouvelles méthodes de construction.

constituée par une plaque en béton reliée de temps à autre à la partie en briques au moyen d'un crochet spécial en fer étamé;

4° Un système de mur composé d'une brique creuse de forme spéciale de 0 m. 18 d'épaisseur munie à chaque extrémité d'une double saillie recourbée en agraffe rabattue vers l'intérieur et dans laquelle vient s'insérer une plaque en béton de cendrée de coke destinée à recevoir le parachèvement intérieur et permettant à l'occupant futur de pouvoir fixer un clou dans le mur. J'ajoute que cet élément très intéressant augmente la valeur du mur. Lorsque ce mur est terminé, il comporte deux matelas d'air et le bloc en lui-même est homogène quant à sa cohésion. La face extérieure est enduite.

Acton se trouve située dans l'agglomération immédiate de Londres et est déjà gratifiée d'un joli quartier-jardin que les autorités locales étendent encore en ce moment.

## BOURNVILLE

Bournville se trouve à 7 kilomètres environ au sud-ouest de Birmingham. Je n'entreprendrai pas ici la description du village devenu célèbre pour tous ceux qui s'occupent d'améliorer les conditions générales dans lesquelles doivent vivre les malheureux habitants des villes et en particulier la classe des travailleurs. Qu'il me suffise de dire que l'industriel auquel Bournville doit, sinon son existence, tout au moins sa salubrité, n'a pas voulu rester étranger à l'effort qui anime toute l'Angleterre à solutionner la question des logements. On a érigé ici une série de maisons qui ne sont pas construites en matériaux naturels au district dans lequel se trouve situé Bournville-village; le but principal de ces expériences n'est pas de créer un exemple d'habitations à bon marché, mais bien de déterminer la comparaison des prix de revient entre l'emploi des nouveaux matériaux et l'ancien, c'est-à-dire la brique. Actuellement on y expérimente :

1° Une maison en bois dont les pièces sont entièrement standardisées, façonnées à l'usine et montées sur place; la firme qui exécute ces travaux possède une longue expérience et l'on peut assurer que la maison ne présente aucun des inconvénients habituels à ce mode de construction : stabilité, vide d'air dans les murs, imperméabilité, résistance aux intempéries, isolation et danger d'incendie écarté, etc., etc.;

2° Une maison d'un système mixte dont le mur est composé d'une brique ordinaire vers l'extérieur, d'un vide de 0 m. 35 environ, et d'une brique en cendrée formant la paroi intérieure; ces deux murs sont liaisonnés;

3° Deux maisons en bloc système Winget. Tous les blocs nécessaires à ces constructions sont fabriqués sur place. Les blocs sont composés de six parties de sable pour une de ciment et pressés à sec, puis arrosés et séchés naturellement. Le mur se compose de deux blocs séparés par un vide de 0 m. 055 environ, la partie intérieure en blocs de cendrée et liaisonnée avec la partie extérieure;

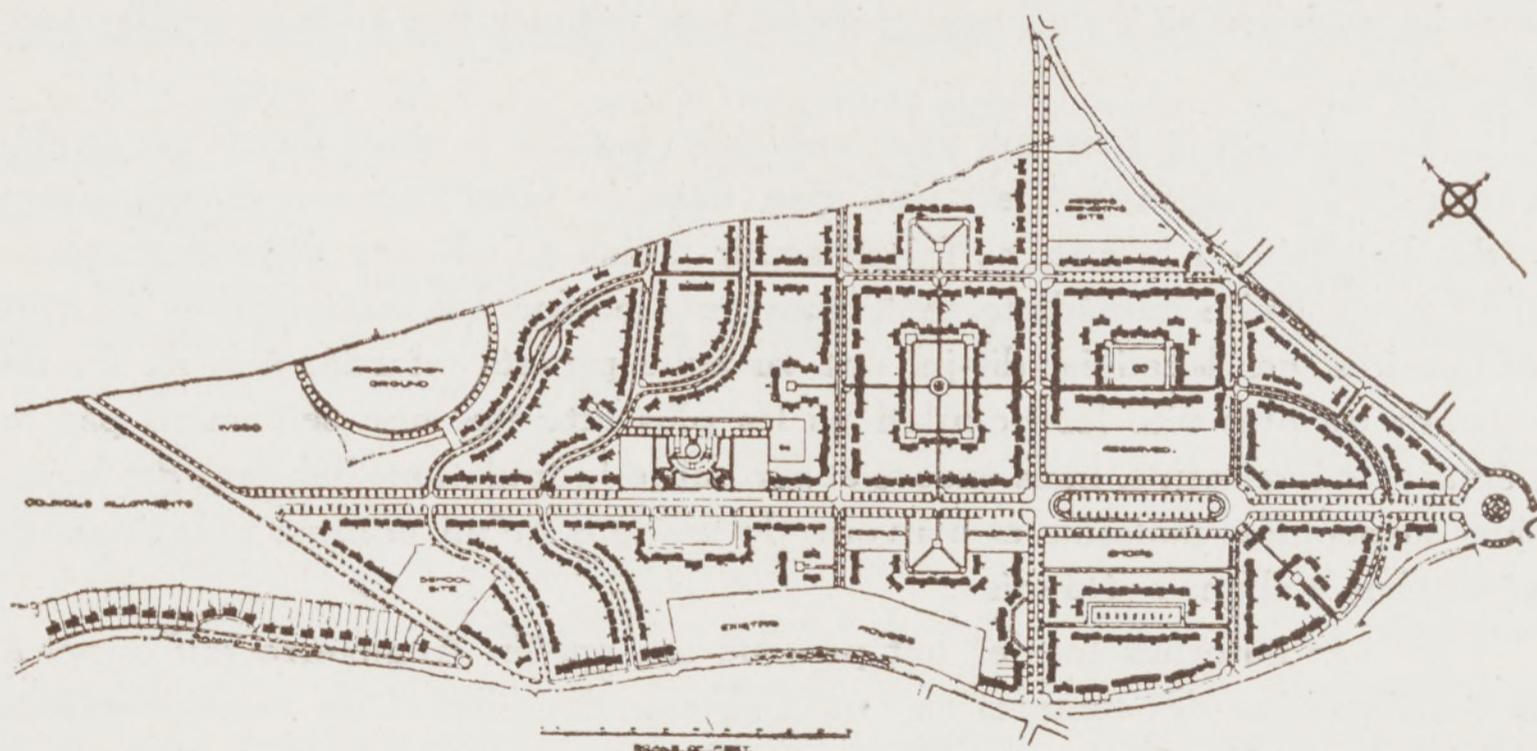
4° Deux maisons dont les murs sont composés de deux blocs système John Mitchell, le bloc extérieur mesure environ 0 m. 11 d'épaisseur et l'intérieur 0 m. 05, un vide de 0 m. 05 environ les sépare; les deux blocs sont faits à l'aide de cendres et de ciment;

5° Une maison dont les murs sont en pisé de terre damée et travaillée à peu près à sec dans des volets mobiles. La terre employée convient assez à ce genre de travail dont nous avons entièrement perdu l'usage et la connaissance. La majorité des délégués présents ont été déçus par l'apparence du travail. Un chantier où on construit en pisé, comme presque tous les chantiers du reste, gagne à ne pas être visité avant que l'œuvre soit terminée; cela est d'autant plus vrai pour le pisé en raison de ce que la matière est jugée vile dès le premier aspect. Ce n'est que de la terre!

Ainsi que je le fais remarquer plus avant dans mon rapport, il est impossible dès à présent d'émettre un avis quant à la valeur **exacte** des procédés employés; je m'en abstiendrai donc pour le moment.

### QUELQUES POINTS ESSENTIELS DIGNES D'ETRE RAPPORTES

1° Les Anglais ne construisent pas leurs maisons n'importe où. Ils répartissent la quantité des habitations sur la surface entière du pays en tenant compte des possibilités qu'ils espèrent réaliser mais aussi en ayant soin de satisfaire en tout premier lieu les cas qui exigent une solution urgente. A cette intention ils ont établi (et établissent encore en ce moment), « et avec méthode », un véritable relevé des besoins et des causes de la crise. Leur travail est à double effet. Il a pour but de créer et de décongestionner en même temps les districts surpeuplés. Dès le début de leur campagne en vue de l'édi-



*E. Vincent Harret F.R.I.B.A, architecte conseil.*

*D. Waterhouse, ingénieur*

*Cliché : La Cité*

*WATFORD : Plan d'aménagement du quartier-jardin de "Harebreaks Estate".*

fication des maisons à bon marché, le Ministre de l'Hygiène adressa aux autorités locales un questionnaire où les points suivants figurent :

I. a) Déterminer les causes principales occasionnant la pénurie de logement.

Indiquer :

- b) les industries;
- c) la population;
- d) le nombre d'habitations et l'aménagement des logements existants;
- e) le surpeuplement;
- f) les loyers.

II. Indiquer l'estimation des logements indispensables.

III. Indiquer les quartiers qui pourraient tomber sous l'application de la loi en raison de leur manque de salubrité.

IV. Indiquer les maisons insalubres qui ne rentrent pas dans la catégorie n° III.

Immédiatement après, les autorités locales eurent à signaler :

a) La quantité et la nature des habitations que les autorités locales étaient à même de créer;

b) La surface approximative de terrain à acquérir et les localités sur lesquelles ces terrains se trouvent;

c) Le nombre moyen de maisons par acre;

d) Le temps nécessaire à réaliser le projet ou une partie du projet.

Je me hâte de dire que les autorités locales eurent quelques difficultés à répondre à ces questions. Aussi, une nouvelle note du Ministre contribua puissamment à les mettre en mesure de satisfaire à la demande. Tous ces renseignements et bien d'autres encore ont permis au centre d'action qui dirige le mouvement de dresser une carte de l'Angleterre, renseignant avec minutie quels sont les endroits où il faut construire en tout premier lieu et dans quelles proportions;

En un mot, ils peuvent, avec certitude, toucher le siège du mal et empêcher qu'il ne s'aggrave. C'est ainsi que, dans de nombreux cas se rapportant à des localités où la crise se faisait sentir moins qu'ailleurs, disposées cependant à construire immédiatement, possédant parfois les matériaux et l'argent nécessaires, ces localités, dis-je, ont vu leurs projets retardés à seule fin de secourir au plus vite les populations les plus atteintes non seulement par la pénurie de logements, mais encore et surtout les populations habitant des quartiers surpeuplés, malsains et couverts de maisons qu'on nomme vulgairement en anglais « slums » (taudis);

2° Les autorités locales ont presque partout en Angleterre fait appel à la collaboration des femmes en vue d'obtenir de celles-ci les renseignements précieux et indispensables quant à l'établissement d'un intérieur pratique et aisément maintenu en état de propreté. Dans la majorité des cas, ces femmes sont déléguées par les organisations locales. Elles forment ainsi entre elles un

comité consultatif. La plupart des membres sont des femmes d'ouvriers et non quelques belles dames qui recherchent çà et là une particularité quelconque en se servant du « housing problem » comme d'un tremplin. Au fait, les autorités locales sont loin de se plaindre de cette innovation et un membre avec lequel je m'entretenais à ce sujet m'a déclaré que tout le monde préfère recevoir les nombreuses critiques avant l'érection du projet, qu'après l'édification des maisons;

3° Le manque de main-d'œuvre habile se fait fortement sentir en Angleterre; on estime qu'en dix ans le nombre des ouvriers maçons a diminué de plus de la moitié, celui des plafonneurs de presque les deux tiers, celui des ardoisiers d'une grosse moitié et celui des menuisiers d'environ deux tiers.

D'autre part, depuis août 1914 jusqu'à la fin de l'année 1918, le prix des matériaux a augmenté de 114 p. c. environ.

Le prix de la main-d'œuvre durant la même période a augmenté de 56 p. c. environ.

Un terrassier se paie à Birmingham et à Londres 2 sh. par heure; un maçon, 2 sh. 2 d.; un charpentier-menuisier, 2 sh. 2 d.

Il est à remarquer le peu de différence constatée entre le salaire payé pour la main-d'œuvre habile et pour celle qui ne l'est pas : 3 d. par heure.

4° Je mentionne une machine à creuser les tranchées qui fonctionne à Hayes et qui peut rendre des services incroyables en vue de l'établissement des égouts et autres genres de canalisations;

5° J'ai remarqué qu'avant de procéder à l'achèvement de la voirie, trottoirs, etc., on prend le soin de compléter l'installation de tous les services souterrains destinés soit à l'établissement des égouts, de la distribution de l'eau potable, du gaz, de l'électricité, etc., et non seulement on pose les conduites mères mais encore on dispose à l'avance tous les branchements destinés aux habitations, même si ces dernières n'existent encore qu'à l'état de projet;

6° La brique est d'une qualité infiniment supérieure à la nôtre, la tuile également; on comprend aisément que l'Anglais hésite à changer ses moyens de construction.

L'enquête à laquelle je me suis livré tout spécialement démontre qu'ils sont inflexibles, au point de vue de la qualité de ces produits, dont la pénurie se fait pourtant fortement sentir.

Discutant avec un membre éminent du Ministère de l'Hygiène, je lui ai demandé la raison pour laquelle ils n'avaient pas encore adopté d'une façon plus générale l'emploi des méthodes nouvelles.

« Nous essayons, m'a-t-il dit, mais l'opinion publique est grandement défavorable »; l'Anglais ajouta en souriant : « Nous sommes très conservateurs », et, me désignant quelques vieilles chaumières, il dit : « Voilà ce que nous aimons ». C'était aux environs de Bournville. M'étant approché de ces constructions, je lui fis remarquer qu'elles n'étaient pas toutes en briques mais que certaines étaient en une espèce de torchis et, par conséquent, inférieures

comme valeur de murs aux constructions modernes en blocs creux. « Que voulez-vous, me répondit-il, des générations en ont usé les pavements et nous sommes loin encore de penser comme nos cousins d'Amérique qui estiment que l'on doit changer de maison tout comme on change de vêtements. Quoi qu'il en soit, ajouta-t-il, le jour où nous aurons un système vraiment économique et supérieur à la brique, vous verrez que son succès sera instantané et irrémédiable ».

En général, l'effort accompli par les Anglais est immense. Ils étaient plus ou moins préparés, soit, mais depuis novembre 1918 jusqu'en juin cette année, le gouvernement a approuvé : 3,934 projets d'ensemble se rapportant à la création de quartiers ouvriers; 187,589 maisons de différents types ont été soumises à l'approbation; 120,000 plans ont été approuvés; 107,000 contrats ont été signés; 12 champs d'expériences se rapportant aux nouvelles méthodes ont été créés. Ces chiffres ne concernent que l'Angleterre et le pays de Galles.

En résumé, les points qu'il faut retenir et appliquer en Belgique sont les suivants :

- 1° L'effort réfléchi, l'unité et la méthode dans l'action;
- 2° La persistance de la volonté à créer des cités où le confort, l'hygiène et la beauté seront envisagés avant le gain criminel ou la funeste économie.

Ces cités seront sans aucun doute le berceau d'une race puissante et saine, tant au moral qu'au physique;

- 3° Le désir immodéré d'enrichir le patrimoine légué par les ancêtres, tout en possédant au cœur l'ardeur de la foi raisonnée qui donne la joie dans le travail et la certitude de contribuer à chaque instant à coopérer au relèvement, à l'émancipation et au progrès constant de la génération entière à laquelle on appartient.

Watermael, août 1920.

J. EGGERICKX.

## Le programme du gouvernement anglais

D'après un article émanant du Ministère anglais de l'Hygiène et paru dans le « Times Housing Supplement » (janvier 1920) sous le titre :

.....

### LA TACHE DU GOUVERNEMENT

#### EXAMEN NATIONAL

#### CONSTRUIRE EN VUE DE L'AVENIR

Avant la guerre on estimait qu'il fallait construire chaque année, en Angleterre et dans le pays de Galles, 100,000 maisons nouvelles afin de faire face aux besoins d'une population croissante et aussi afin de remplacer les maisons devenues inhabitables.

Durant quelques années l'on fut près de satisfaire à ces besoins. Le nombre de maisons nouvelles construites en 1904-1905 s'éleva, en effet, à près de 100,000; mais ce degré d'initiative et d'énergie ne put être maintenu. En 1912-1913, le nombre de maisons nouvelles tomba de 100,000 à 45,000; aussi dès avant la guerre la pénurie d'habitations commençait-elle à devenir sérieuse..

Par suite de la guerre, la construction d'habitations subit un arrêt presque total, si bien qu'à la fin des hostilités le pays se trouva en retard de cinq années dans la réalisation du programme annuel qui lui incombait; il y avait un besoin urgent de cinq cent mille maisons nouvelles.

Comblant cet important arriéré et assurer en même temps la construction du nombre de maisons requises annuellement eût été chose difficile à n'importe quelle époque; au lendemain de la guerre, cette difficulté fut particulièrement grande. L'industrie du bâtiment se trouvait affaiblie par la perte de deux cent mille hommes au moins; le coût de la main-d'œuvre et de tous les matériaux se trouvait considérablement augmenté.

Les immeubles existants, à cause d'une incurie forcée durant cinq années, avaient, d'une façon générale, besoin de réparations et réclamaient, pour les remettre en état, une main-d'œuvre et une quantité de matériaux considérables. Il faut tenir compte, en outre,

du coût élevé de la construction et de la grande incertitude dans laquelle on se trouvait au sujet de savoir si, lorsque les conditions seraient à nouveau normales, ce coût serait augmenté ou diminué, et celle encore plus grande de savoir quand et sur quelle base le rapport normal entre le coût de la construction et le loyer des maisons serait de nouveau atteint.

Cet état de choses eut pour conséquence que les organismes qui dans le passé assuraient en grande partie la construction des habitations ouvrières furent dans l'impossibilité d'agir sans l'aide financière de l'Etat.

#### UN NOUVEAU POINT DE DEPART

Quelque fut l'urgence, c'eût été une folie d'agir avant d'avoir examiné et retourné le problème sous toutes ses faces.

Dans le passé les villes se sont développées sans qu'il y eut un programme défini ni un plan arrêté. Ce manque de réflexion et de prévoyance a donné naissance à des quartiers insalubres et des taudis sans nombre que le gouvernement se propose de supprimer aussi bien que ces ruelles à peine moins tristes où les habitations ouvrières se succèdent en rangées interminables sans différer entre elles autrement que par le numéro qui se trouve sur la porte.

Malgré l'urgence qu'il y avait à construire un grand nombre d'habitations nouvelles, le nouveau Ministère de l'Hygiène eut manifestement manqué à la mission que son titre même implique s'il n'avait pas profité des circonstances actuelles pour réaliser un réel progrès et empêcher que le pays ne répète la faute commise autrefois au début du règne

de Victoria : construire à la hâte pour s'en repentir ensuite lorsque le temps de la réflexion sera revenu.

La situation était telle que durant un certain temps la quasi-totalité des constructions d'une certaine catégorie allaient être exécutées sous la surveillance des autorités compétentes et avec l'aide du Trésor. Il importait dès lors de déterminer d'une manière pratique la densité moyenne des constructions dans les différents types de groupements, et de fixer les principes de tracés économiques correspondant à ces densités; il fallait également trouver un type de maison convenable, offrant des facilités d'arrangement, de confort et d'agrément.

Le Ministère de l'Hygiène estima que 8 était le nombre maximum de maisons qu'il convenait d'ériger sur un acre dans les localités rurales (soit environ 20 par hectare), et 12 le nombre maximum de maisons par acre dans les localités urbaines (ou environ 30 maisons par hectare).

### A LA LUMIERE DE PRINCIPES NOUVEAUX

C'est sous l'empire de pareils principes que, par une loi datant de 1919, le gouvernement conféra aux autorités locales — lesquelles furent, en Angleterre, l'instrument principal des progrès réalisés en matière d'hygiène sociale — la mission de pourvoir au logement de leur population ouvrière.

Le Pouvoir central, obligé d'assumer la responsabilité des conséquences financières d'une pareille entreprise, avait pour devoir de s'occuper sérieusement de toutes les questions mentionnées plus haut. Il lui appartenait également de guider ceux qui entreprendraient la construction des habitations, de manière à ce qu'ils s'engagent, en ce qui concerne le groupement et le type des habitations, dans la voie qu'il considérait comme étant la plus avantageuse pour la nation.

Dans ce but, un Manuel relatif aux logements construits avec l'aide de l'Etat fut rédigé et publié. Cette brochure donne des renseignements concernant toutes les phases de la construction. Elle traite du choix du site; du tracé des plans d'ensemble; de la densité et de la distribution de maisons; de

la construction des routes et des égouts; du plan des maisons elles-mêmes. Cette brochure fut copieusement illustrée de dessins schématiques et de plans-modèles. Elle renferme en outre des formules simplifiant les formalités administratives à remplir lors de l'introduction des plans et facilitant l'examen auquel ceux-ci doivent être soumis en vue de leur approbation.

Il fallait également rédiger des prescriptions standardisées en vue de la construction économique des maisons et de l'exécution des routes, des égouts et, en général, de tous les travaux d'aménagement. Enfin, il fallait rédiger un cahier des charges-type. Ce cahier des charges fut rédigé en vue de s'adapter aux conditions anormales résultant de la hausse de la main-d'œuvre et des matériaux; il protège les entrepreneurs en même temps que les administrations locales contre des pertes occasionnées par des événements inattendus.

### CONSTRUIRE EN VUE DE L'AVENIR

Actuellement les pouvoirs locaux sont obligés de faire un examen sérieux des conditions de logement dans les différentes localités.

Grâce à cette enquête, l'on connaîtra, non seulement le nombre de maisons nouvelles qu'il faut bâtir, mais également le nombre et l'état actuel des maisons anciennes qui, tout en étant habitées, sont en-dessous de ce que l'on considère comme indispensable au confort et à la décence.

La portée sociale de la loi nouvelle ne s'arrête pas là : la plupart des maisons nouvelles seront construites à la lisière des villes et des villages existants. Mais avec le temps elles seront, par suite de l'accroissement progressif de la population, englobées dans l'agglomération. Aussi le pouvoir central refusera-t-il non seulement d'approuver des projets de construction qui pourvoient au présent au détriment de l'avenir, mais en outre la loi de 1919 oblige les autorités urbaines à dresser, dans un avenir peu éloigné, un plan d'aménagement qui guidera et gouvernera le développement futur de la ville.

Tout en agissant ainsi, principalement par

l'intermédiaire des autorités locales, le gouvernement trouva le moyen d'aider les sociétés d'utilité publique à ériger des maisons ouvrières convenables. En leur accordant un subside de 30 p. c. des charges que leur impose le capital qu'elles ont à emprunter (subside porté à 50 p. c. jusqu'en 1927), le gouvernement prouve son désir de voir ces sociétés développer leur action bienfaisante.

Une brochure qui traite des quartiers insalubres apprend comment l'on peut assainir ces quartiers et le genre d'habitations que l'on peut édifier à leur emplacement.

### NOUVEAUX POUVOIRS ET NOUVEAUX DEVOIRS

Afin de les mettre à même de remplir leurs obligations les plus immédiates, c'est-à-dire de construire de nouvelles maisons et de faire disparaître les quartiers insalubres, les Autorités locales sont armées de tous les pouvoirs nécessaires à l'acquisition de terrains. Elles peuvent également, si c'est utile, acheter des maisons qui ont cessé de convenir à la classe sociale pour laquelle elles ont été construites et qui peuvent facilement et à peu de frais être converties en maisons ouvrières. Les plans et les principes d'après lesquels ces transformations doivent être exécutées font l'objet d'une brochure publiée par le Ministère de l'Hygiène.

La loi nouvelle augmente considérablement les pouvoirs et les devoirs des autorités locales dans le but d'amener une amélioration de l'état de la propriété immobilière dans les différentes localités. Les autorités locales peuvent édicter des règlements concernant l'encombrement, les conditions sanitaires, l'approvisionnement en eau et toutes les autres questions qui intéressent le bien-être, le confort et la sûreté des logements collectifs. Elles peuvent également faire restaurer, aux frais des propriétaires, les immeubles détériorés ou avancer aux propriétaires qui n'auraient pas de moyens l'argent nécessaire à l'exécution de ces travaux.

### MESURES PRELIMINAIRES

Ces mesures avaient pour but de préparer la voie à une amélioration importante et générale du logement en Angleterre. Elles sont suffisamment importantes et étendues pour

amener une transformation de toute la vie domestique anglaise. Mais ce qu'il y avait de plus urgent, c'était de pourvoir au manque d'habitations dont, au lendemain de la guerre, le pays se rendait si parfaitement compte. La vitesse étant un des éléments essentiels de ce problème — mais ce n'était pas le seul.

Nous avons déjà fait allusion à l'aspect déplorable de la plupart des villes anglaises et aux résultats désastreux auxquels on a abouti autrefois en construisant uniquement en vue de faire face aux besoins du moment. En cette matière, il n'est guère possible de mettre en pratique le conseil évangélique qui dit de ne pas se soucier du lendemain!

Le manque de popularité dont jouit le Ministère de l'Hygiène parce qu'il exige de la prudence, de la prévoyance et un programme, n'est rien à côté de la condamnation qu'il encourerait de la part de la postérité s'il marchait à l'aveugle et laissait se développer en Angleterre un état de choses défectueux et mal conçu, au moment même où nous nous trouvons de nouveau à un point de départ.

Le tracé et l'aménagement général des nouveaux domaines communaux, les matériaux dont les nouvelles maisons doivent être construites, le volume de ces maisons, leur confort, leur aménagement et leurs conditions sanitaires, tout cela doit faire l'objet d'un programme soigneusement étudié et détaillé.

Signalons, pour ne citer qu'un exemple, que le prix du terrain fut un élément essentiel de ce programme. L'érection de cinq cent mille maisons ouvrières entraîne approximativement l'achat d'au moins 50,000 acres (soit environ 20,000 hectares) de terrain, opération qui aurait pu entraîner des erreurs irrémédiables. Aussi le Ministère de l'Hygiène s'assura-t-il l'aide des experts du Ministère des Finances. En surveillant l'achat des terrains, l'Office des évaluations de ce département a fait réaliser de grandes économies à l'Etat. A la fin de novembre 1919, les experts avaient évalué environ 9,000 emplacements d'une superficie totale de 61,000 acres et d'une valeur de 11 millions de livres sterling.

En revisant, pour 2,000 de ces emplacements, les accords intervenus entre les autorités locales et les propriétaires, ces experts ont fait réaliser une économie de six cent mille liv. st., soit, en moyenne, 64 liv. st, par acre. Ce travail a été effectué par une organisation existante et sans qu'il en résulte aucun frais pour les autorités locales. Dans bien des cas, les propriétaires se sont empressés de céder leurs terrains pour une œuvre aussi importante et d'un intérêt aussi général que celle du logement. Dans d'autres, l'on est amené, après avoir pesé tous les intérêts en jeu, à prendre des mesures en vue de l'acquisition forcée des terrains.

### PROCEDURE

Afin de hâter l'élaboration forcément lente des avant-projets, le Ministère de l'Hygiène a fortement décentralisé son département de l'habitat.

En ce qui concerne le logement, le pays est divisé en 11 régions ayant chacune à leur tête un commissaire régional. A Londres, c'est le Comité du logement qui remplit cette fonction. Ces commissaires sont armés de pouvoirs importants qui leur ont été délégués, pouvoirs d'approbation et d'intervention. Les autorités locales peuvent les consulter en tout temps et leur soumettre leurs projets dans les différentes phases de leur élaboration.

Un comité de techniciens a rendu de grands services à la science et à l'art de la construction en étudiant le plan des habitations et également les méthodes nouvelles de construction et de « standardisation » des éléments accessoires de l'habitation. Les résultats de ces études paraissent, pour l'édification du public, dans le journal « Housing » publié par le Département de l'Habitat du Ministère de l'Hygiène. Quelques vingt-cinq méthodes différentes de construction en acier, béton, brique creuse, aussi bien que plusieurs méthodes de construction en bois ont été approuvées par ce comité; les autorités locales peuvent à présent prévoir dans leurs projets des maisons construites avec ces matériaux sans devoir craindre que l'au-

torisation de les employer leur soit retirée dans la suite.

Un « Comité des quartiers insalubres » s'efforce de trouver, par voie d'enquête, des solutions aux difficultés d'ordre financier et social qui s'opposent à la suppression et à l'assainissement des quartiers insalubres. L'initiative privée est invitée à contribuer par des propositions et des idées à la recherche du bien-être social. Enfin, le Ministère de l'Hygiène a décrété des règlements de bâtisse destinés à remplacer les règlements locaux là où ceux-ci seraient trop sévères pour permettre l'essai de solutions nouvelles en matière de logement à bon marché.

### COUP D'ŒIL GENERAL

La loi de l'habitat fut décrété le 31 juillet 1919 et il fut stipulé que trois mois après cette date toutes les autorités locales devaient soumettre au Ministère l'esquisse d'un projet répondant aux besoins de la localité et de sa population. Le 31 octobre, de la même année, la grande majorité des 1,802 autorités locales de l'Angleterre et du pays de Galles avaient accompli ce travail préparatoire et soumis des projets plus ou moins satisfaisants. Des statistiques récentes (1) établissent que des projets relatifs à 3,165 quartiers, d'une superficie totale de 29,431 acres, ont été approuvés. En admettant que l'on érige en moyenne 10 maisons par acre (soit environ 25 par hectare), l'on voit que les premières dispositions ont été prises pour l'érection de 294,350 maisons. L'on a, d'autre part, approuvé les plans de 63,362 demeures; un grand nombre d'entre elles étant des maisons « type » pourront être répétées sans qu'il soit nécessaire de se soumettre à de nouvelles formalités. Des soumissions pour la construction proprement dite de 16,940 d'entre ces maisons ont été approuvées et les travaux commencés. Le 31 octobre 1919, 164 autorités locales avaient entamé les travaux sur des emplacements où l'on projette l'édification de 19,849 maisons. En outre, dans différentes parties du pays, à la suite d'un accord spécial auquel il sera question plus loin, l'on répartit entre des entrepreneurs groupés en fédéra-

tion, un certain nombre de grands travaux de construction (1).

### L'IMPOT DIT « DE DEUX SOUS »

Les premiers temps ont été consacrés à des négociations forcément longues et ennuyeuses et à l'élaboration des avant-projets. Mais d'ores et déjà l'on peut envisager la constitution d'un grand domaine national. Pour cette œuvre, l'Etat coopérera généreusement avec les autorités locales.

Quoique la loi oblige les autorités à pourvoir au logement de la classe ouvrière, cependant l'on estime qu'il est impossible de mettre à charge de ces autorités le coût des habitations aussi longtemps que les prix actuels de la construction restent aussi élevés. En vertu d'un accord intervenu entre l'Etat et les autorités locales au sujet du règlement financier, l'Etat supporte le déficit qu'entraîne la construction d'un groupe de logement pour autant que ce déficit dépasse l'impôt qualifié « impôt de 2 sous ». Les autorités locales acquièrent, de la sorte, un pouvoir important et nouveau sur l'argent provenant des impôts de l'Etat. Aussi est-il indispensable qu'elles s'élèvent au niveau de ces

(1) Ces chiffres datent de 1918! Ils n'ont évidemment aujourd'hui qu'un intérêt rétrospectif. En les comparant à ceux qui figurent dans l'étude de M. Eggericx, et qui donnent la situation au printemps de l'année 1920, on pourra se rendre compte des progrès réalisés depuis lors malgré les difficultés que l'on devine. Afin de compléter ces données statistiques, résumons, d'après un article qui vient de paraître dans le numéro de décembre de la revue « Housing », les résultats de l'activité déployée au cours de l'année qui vient de finir.

Au mois de janvier 1920, le nombre des maisons faisant partie de quartiers projetés par les administrations locales ou des sociétés d'utilité publique et ayant fait l'objet de contrats signés était de 10,408. Le 11 décembre dernier, il y en avait 133,301. Un accroissement correspondant existe en ce qui concerne les maisons entièrement achevées qui sont aujourd'hui au nombre de 11,122, alors qu'il n'y en avait que 348 en janvier 1920. La construction d'environ 60,000 maisons a été entamée cette année.

responsabilités en fournissant les preuves d'une gestion parfaite. Il faudra en particulier qu'elles obtiennent des locataires des nouvelles habitations des loyers aussi élevés que possible dans les circonstances actuelles. Les autorités locales qui agissent de la sorte en toute loyauté à l'égard de l'Etat sont assurées de ne devoir supporter qu'un déficit annuel qui s'élève strictement à ce qui a été convenu avec l'Etat.

Tels étaient et tels sont encore la portée et la nature des projets du gouvernement anglais en matière de logement. Les difficultés résultant des conditions anormales de l'époque actuelle ont amené certaines modifications à ce programme, ou, pour mieux dire, des additions de détail. Un des principaux obstacles à l'avancement des travaux, c'est le surcroît considérable de travail imposé à l'industrie de la construction, à un moment où elle se trouve fort affaibli. Durant l'automne de 1919, l'on a constaté que 60 p. c. des ressources totales de cette industrie étaient absorbées par des travaux de réparation et 30 p. c. par des constructions industrielles. Des négociations entreprises à ce sujet ont abouti à des conventions ayant pour but d'augmenter les heures de travail et le rendement au profit de l'œuvre si important du logement.

### CONVENTIONS AVEC L'INDUSTRIE DU BATIMENT

Une des conventions susmentionnées et agréées par le Ministère de l'Hygiène, d'une part, l'industrie du bâtiment, d'autre part, stipule que les autorités locales et les fédérations d'entrepreneurs de la localité doivent se rencontrer chez le commissaire régional du logement. Ils doivent s'y mettre d'accord sur le coût de construction des maisons. Le nombre de maisons à construire sur cette base doit être réparti parmi les entrepreneurs qui font partie de la fédération, proportionnellement à leurs ressources en matériaux et en hommes.

Une autre convention conclue entre le Ministère et les représentants des associations d'entrepreneurs envisage une application plus fréquente et plus étendue des disposi-

tions de l'article 12, paragraphe 3 de la loi de l'Habitat, disposition légale en vertu de laquelle les autorités locales peuvent acheter à des entrepreneurs des maisons, pourvu que les plans en soient approuvés par l'Etat.

### LES SUBSIDES

La coopération de l'industrie du bâtiment a été assurée d'une façon encore plus efficace par l'ajoute à la loi de l'habitat qui fut votée en automne 1919 dans le but d'écarter certaines entraves au progrès résultant des dispositions primitives de la loi.

En vertu de ces dispositions légales nouvelles, l'état est à même d'accorder aux entrepreneurs un subside de 130 à 160 livres par maison, ce qui lui permettra d'assurer, au moyen d'une dépense globale de 15 millions de livres, d'assurer l'érection de cent mille maisons nouvelles répondant aux exigences formulées par le Ministère de l'Hygiène. Cette intervention de l'Etat a pour but de faire face à une situation critique et temporaire. Aussi a-t-on pris soin de limiter le paiement de ces subsides aux maisons commencées et achevées dans un certain délai. La rapidité d'exécution constitue ici un des éléments essentiels du contrat; cependant la loi prescrit que les maisons subsidiées doivent satisfaire aux exigences imposées par le Ministère de l'Hygiène.

Les pouvoirs que la loi donne aux Autorités locales et au Ministère pour restreindre et arrêter la construction dite de « luxe », qui est une entrave à l'édification de logements, ont pour but — tout comme les subsides — d'assurer sans retard la construction des maisons que le pays réclame et ne peut attendre.

Ce sont là, d'ailleurs, des expédients temporaires. Ce qui les domine, c'est le vaste projet que nous avons décrit plus haut et qui se réalise tel quel, à part de légères retouches y apportées par les Autorités locales et le Ministère de l'Hygiène. C'est le seul pro-

gramme de construction qui ait été présenté au pays.

### LES PROGRES ACCOMPLIS EN CINQ MOIS DE TEMPS

Au moment où cet article a été écrit, il y avait cinq mois que la loi de l'Habitat était entrée en vigueur. Durant ce temps, le Ministère de l'Hygiène s'est efforcé de supprimer tous les obstacles qui pouvaient retarder la réalisation du programme exposé plus haut. Obstacles qu'une conception trop étroite et trop administrative des choses aurait pu susciter tant dans le champ d'activité de l'administration centrale que dans celui des autorités locales. Les méthodes administratives ont été modifiées et simplifiées. Le Ministère de l'Hygiène a fait appel à des spécialistes dans toutes les branches de la construction et n'a négligé aucun effort pour assurer la confrontation des idées et des théories émises au sujet des différents problèmes que la réalisation de ce vaste programme de construction ne doit manquer de soulever.

Les difficultés ont été nombreuses et considérables. Ce ne sont point les administrations ministérielles qui les ont inventées ni accumulées. Ce sont les circonstances anormales de l'époque présente; la pénurie de main-d'œuvre, de matériaux et de moyens de transport. Ces obstacles continuent à exister. Mais progressivement on les surmonte. Le Ministère de l'Hygiène avec la coopération des Autorités locales a déjà suffisamment réalisé pour qu'on puisse espérer qu'avant l'été de 1920 le pays verra s'édifier de nouvelles maisons qui par leur nombre mettront fin à une des crises les plus urgentes dues à la guerre et qui, par leur caractère, marqueront le commencement de nouvelles et meilleures choses dans l'état social de l'Angleterre.

## Expositions

LE SALON D'ARCHITECTURE DU ZOUTE. — Les adhésions qui sont parvenues aux organisateurs du Salon d'architecture qui s'ouvrira à Pâques 1921 assurent, dès maintenant, le succès de cette entreprise.

La Compagnie immobilière « Le Zoute » nous prie de faire savoir aux participants qu'afin d'avoir l'assurance que les devis qui accompagnent les projets aient un caractère sérieux et offrent une certaine garantie pour le public, elle se propose de faire parvenir aux architectes, au début du mois de mars prochain, un bordereau de prix unitaires, basés sur le coût approximatif des matériaux de construction à cette époque.

Si le coût de ces matériaux subit une modification importante pendant l'ouverture du Salon, il sera dressé un nouveau bordereau de prix unitaires qu'elle portera à la connaissance des architectes, ce qui leur permettra alors de corriger le montant de leurs devis en conséquence.

EXPOSITION INTERNATIONALE D'ARCHITECTURE, DU BATIMENT ET DES INDUSTRIES CONNEXES, A GAND 1921. — Ainsi que nous l'avons déjà annoncé à nos lecteurs, cette exposition est organisée sous les auspices du gouvernement, de la province et de la ville. Elle sera ouverte du 30 avril au 28 juin prochain, dans les vastes salles du Palais des fêtes.

Le programme de cette exposition est conçu dans un esprit fort large.

Le visiteur pourra se rendre compte d'abord de l'architecture et de ce qui se rapporte au bâtiment, de même que de tout ce qui a trait au relèvement de nos villes et à l'embellissement de la vie rurale; ensuite il aura sous les yeux tout ce qui contribue à l'ornementation de la maison, tel que l'art décoratif, le mobilier de luxe et ordinaire; en un mot, tout ce qui est de nature à rendre le « home » agréable et confortable.

On peut se procurer le programme-règlement et tous autres renseignements utiles à l'administration générale, Coupure, 15, à Gand.

## Bibliographie

BULLETIN MENSUEL DE LA SOCIÉTÉ CENTRALE D'ARCHITECTURE. — Dans le numéro de novembre, l'architecte G. Hebbelynck plaide en faveur d'une modification prudente du soubassement des immeubles de la place Royale à Bruxelles. Les transformations qu'il propose s'inspirent de la place Vendôme, à Paris, et permettraient l'adaptation des immeubles à leur destination commerciale. Nous trouvons dans ce même numéro les résultats du concours d'esquisses que nous ne pouvons guère trouver réussi. Le numéro de décembre reproduit in-extenso le rapport du jury du concours pour la construction de maisons ouvrières à Saventhem.

Avec ce numéro s'achève la publication du Bulletin de la Centrale, qui fera place à la revue « L'Emulation ».

« DE BOUWGIDS ». — Le numéro d'août, dont nous n'avons pas encore rendu compte, nous donne une étude technique sur les bains publics que l'on rencontre dans les quartiers-jardins hollandais. Un remarquable article de Edw. Leonard sur la protection des sites (Heemschut) forme la substance des numéros de novembre et décembre.

## Concours

MONUMENT COMMEMORATIF. — L'administration communale d'Ixelles ouvre, à la date du 3 janvier 1921, entre les architectes et statuaires belges, un concours pour l'élaboration des plans :

1° D'un monument commémoratif en l'honneur des soldats belges et alliés morts pour leur patrie et inhumés à Ixelles;

2° D'une nouvelle entrée au cimetière.

On peut se procurer des exemplaires du programme et du plan y annexé à l'Hôtel communal d'Ixelles, service des Travaux publics, 1<sup>er</sup> étage, guichet n° 5, les jours ouvrables, de 10 à 15 heures, à partir du 3 janvier 1921.

COMMUNE DE SAVENTHEM. — CONCOURS POUR HABITATIONS A BON MARCHE. — RESULTATS DU CONCOURS. — C'est notre collaborateur J. de Ligne qui sort vainqueur de cette très intéressante joute. Nous lui adressons ici tou-

tes nos félicitations. Voici d'ailleurs le palmarès du concours :

Pour plans d'ensemble : projet classé premier : M. Jean de Ligne; second : M. Callewaert; troisième : M. P. Verbist; quatrième : M. Vanderslagmolen; cinquième : M. Goethals, de Louvain.

Pour l'exécution des maisons : 30 maisons au moins au projet Eurythmie, de M. J. de Ligne; 25 maisons au moins au projet Rond Bleu, de MM. Allard et Mouton; 20 maisons au moins au projet Rond Vert, de M. Vanderslagmolen; 15 maisons au moins au projet Triangle Blanc, de MM. Allard et Mouton.

Une prime spéciale a été décernée au projet de M. P. Verbist et des indemnités ont été allouées aux projets Clé de sol, de M. Goethals, de Louvain; de M. Delalieux et de MM. Delfosse et Verstegen.

Le rapport du jury a été rédigé par M. l'architecte Bodson, délégué des concurrents.

**PROGRAMME DU CONCOURS PUBLIC POUR L'ELABORATION DES PLANS ET DEVIS D'UNE ECOLE DE BIENFAISANCE PAVILLONNAIRE DU 1<sup>er</sup> DEGRE POUR 100 ELEVES MASCULINS, ORGANISE PAR LE MINISTERE DE LA JUSTICE (OFFICE DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE).**

— **A. Conditions générales.** — Article premier. — Le concours est ouvert à tous les architectes belges résidant dans le pays.

Le concours est à deux épreuves.

Art. 2. — Première épreuve. — Les concurrents devront envoyer leurs projets à M. le Directeur général de l'Office de la protection de l'enfance, rue Ducale, 61, à Bruxelles, aux dates indiquées par les avis spéciaux qui paraîtront dans les journaux.

Il sera délivré reçu de chaque envoi.

Art. 3. — Les envois seront anonymes. Les dessins ou autres pièces dont ils se composeront porteront une devise ou une marque spéciale. Cette devise ou marque sera répétée sur deux enveloppes cachetées, dont l'une portera la mention : « Bulletin de vote », et contiendra les noms et prénoms des architectes désignés par le concurrent pour faire partie du jury :

Le premier architecte comme membre effectif;

Le second architecte comme membre suppléant.

La deuxième enveloppe contiendra les noms et

adresse du concurrent, et portera la mention : « Noms et adresses du ou des concurrents. »

L'Office de la protection de l'enfance fera le dépouillement des votes; les architectes ayant obtenu le plus grand nombre de voix feront partie du jury. En cas de parité de voix, il sera procédé à un tirage au sort.

Art. 4. — Les concurrents qui se feraient connaître ou dont l'envoi arriverait après la date fixée seront exclus du concours.

Il en sera de même pour les concurrents qui ne se seraient pas conformés à toutes les conditions du concours.

Art. 5. — Le jury formé de la manière indiquée à l'article 13 fera choix de six projets, dont les auteurs pourront participer à la deuxième épreuve. — Ce choix sera fait dans les cinquante jours à dater du dépôt des projets.

Dans la proclamation du résultat, les projets seront désignés par leur devise; les noms des auteurs devant rester inconnus jusqu'à la fin du concours.

Art. 6. — Les esquisses seront exposées publiquement à Bruxelles, dans un local et à une date que le président du jury fera connaître. Après cette exposition, les esquisses des concurrents appelés à participer à la deuxième épreuve seront retenues et enfermées sous clef pour être mises à la disposition du jury lors du jugement de la dite épreuve.

Les esquisses non retenues pourront être reprises par leurs auteurs dans le délai d'un mois, contre remise du récépissé qui leur aura été délivré au moment du dépôt.

Art. 7. — Seconde épreuve. — Les concurrents admis à la seconde épreuve auront à fournir leurs projets dans le délai qui sera fixé à cet effet par le jury.

Les projets porteront la même marque ou devise que pour la première épreuve.

Art. 8. — Tout projet qui ne répondrait pas aux conditions du concours sera rigoureusement exclu. Il en serait de même de tout projet dont l'auteur se serait fait connaître ou de tout projet qui ne serait pas remis dans les délais prescrits.

Art. 9. — Le jury de la première épreuve du concours sera aussi appelé à juger de la seconde.

Art. 10. — Les primes à accorder par le jury seront de 5,000 fr.; 2,500 fr.; 2,000 fr.; 1,500 fr.; 1,000 fr. et 500 francs.

Ces primes seront liquidées dans les trente jours

## C O N C O U R S

après la ratification des décisions du jury par le Ministre de la Justice.

Après la décision du jury, le président ouvrira seul les enveloppes renfermant les noms des auteurs des projets.

Il fera part à chacun des intéressés du classement qu'il a obtenu et de l'import de la prime qui lui aura été attribuée.

Les noms des auteurs ne seront rendus publics que sur la demande expresse qu'ils en feront au président du jury.

Art. 11. — Les projets de la seconde épreuve seront exposés publiquement, à Bruxelles, après jugement du jury. Les projets primés seront la propriété de l'Etat.

Art. 12. — Exécution du projet. — Le Ministre de la Justice aura le droit de décider de l'exécution d'un ou de plusieurs des projets primés. Dans ce cas les auteurs des dits projets seront chargés comme architecte d'exécuter leur œuvre, aux conditions du tarif n° 2 du « Barème des honoraires de l'architecte », approuvé par la Société centrale d'Architecture de Belgique, en séance du 8 avril 1905. (Editeur : Wauters Ix, à Louvain.)

Les primes attribuées seront déduites du montant de ces honoraires.

L'architecte aura à fournir tous les documents pour la mise en adjudication des travaux sur la base des clauses et conditions du Cahier général des charges du Département de la Justice, approuvé le 26 juin 1899.

Art. 13. — Composition du jury : Président : M. Maus, directeur général de l'Office de la protection de l'enfance.

Membres : M. Wauters, inspecteur général de l'Office de la protection de l'enfance; M. Loix, directeur de l'Office de la protection de l'enfance; un délégué de la Société centrale d'architecture de Belgique; un délégué de la Fédération des architectes de Belgique; un délégué de la Société des ingénieurs-architectes de Belgique; M. le délégué des concurrents; M<sup>me</sup> Mulle, inspectrice au Ministère de la Justice; M. Renault, inspecteur au Ministère de la Justice; M. Decroly, médecin, inspecteur des écoles de bienfaisance de l'Etat; M. Francotte, architecte à Bruxelles; M. Van Waesberghe, directeur de l'école de bienfaisance de l'Etat, à Ruysselede. — Secrétaire rapporteur : M. Bouckaert, inspecteur général des constructions du Ministère de la Justice. — Secrétaire administratif-adjoint :

M. Van Ormelingen, chef de bureau au Ministère de la Justice. — Secrétaire technique-adjoint : M. Boels, contrôleur au Ministère de la Justice. Ces deux derniers sans voix délibérative.

Art. 14. — Documents à fournir par les concurrents. — Pour la première épreuve, les concurrents auront à fournir :

a) Le plan général des constructions à l'échelle de 0<sup>m</sup>002 par mètre, indiquant la masse des constructions projetées et l'aménagement des abords;

b) Les plans des sous-sols, rez-de-chaussée, de chacun des étages et des combles, à l'échelle de 0<sup>m</sup>01 par mètre;

c) Des coupes et des esquisses sommaires de façades en nombre suffisant, à l'échelle de 0<sup>m</sup>01 par mètre.

Tous ces dessins seront cotés et porteront la destination des locaux; ils seront fixés sur châssis rectangulaires;

d) Un mémoire sommaire expliquant les considérations qui auront guidé l'auteur dans la conception de son projet d'ensemble.

Art. 15. — Pour la seconde épreuve, les concurrents auront à fournir :

a) Le plan général des lieux à l'échelle de 0<sup>m</sup>002 par mètre, indiquant la masse des constructions projetées;

b) Les plans des sous-sols, rez-de-chaussée, étages et combles à l'échelle de 0<sup>m</sup>02;

c) Des coupes et des façades en nombre suffisant pour la parfaite intelligence du projet. Le tout à l'échelle de 0<sup>m</sup>02 par mètre;

d) Une partie de chacune des façades sur toute la hauteur comprenant au moins une travée à l'échelle de 0<sup>m</sup>05 par mètre;

e) Un devis global comprenant la construction complète des bâtiments avec leurs accessoires, voies d'accès, trottoirs, égouts, canalisation d'eau, d'éclairage, paratonnerres, etc.

Le mobilier est excepté;

f) Un devis détaillé avec métré descriptif pour un des pavillons pour élèves. Les prix unitaires à adopter seront ceux en vigueur en 1914.

Les concurrents prévoieront toutes les dispositions pour assurer la ventilation, le chauffage central à basse pression, à l'eau ou à la vapeur, ainsi que l'éclairage électrique. Le coût de ces installations ne devra toutefois pas être compris dans le devis estimatif;

g) Un mémoire justifiant les motifs qui auraient

## C O N C O U R S

compte dans leur projet du nombre de places, de leur étendue et de leur capacité.

Les concurrents devront réserver un certain espace de terrain pour l'érection éventuelle d'ateliers.

Les concurrents devront, dans la confection de leurs projets, écarter tout luxe inutile et prévoir des constructions d'un caractère simple et modeste, en harmonie avec la destination des bâtiments.

Les matériaux à mettre en œuvre seront de préférence choisis dans le pays.

Avant de passer à l'exécution des projets primés, leurs auteurs devront modifier les plans et devis primitifs d'après les indications du Ministère de la Justice.

Bruxelles, le 1<sup>er</sup> septembre 1920.

Le secrétaire-rapporteur,  
L. BOUCKAERT.

Le directeur général,  
président,  
MAUS.

pu déterminer l'auteur à apporter des changements à son projet de la première épreuve, soit dans la disposition des locaux, l'emploi des matériaux, etc.

Tous les dessins seront cotés dans toutes leurs parties et indiqueront la destination des locaux. Ils seront teintés et collés sur châssis rectangulaires.

**B. Conditions spéciales.** — L'école est à ériger sur des terrains figurés aux plans ci-annexés.

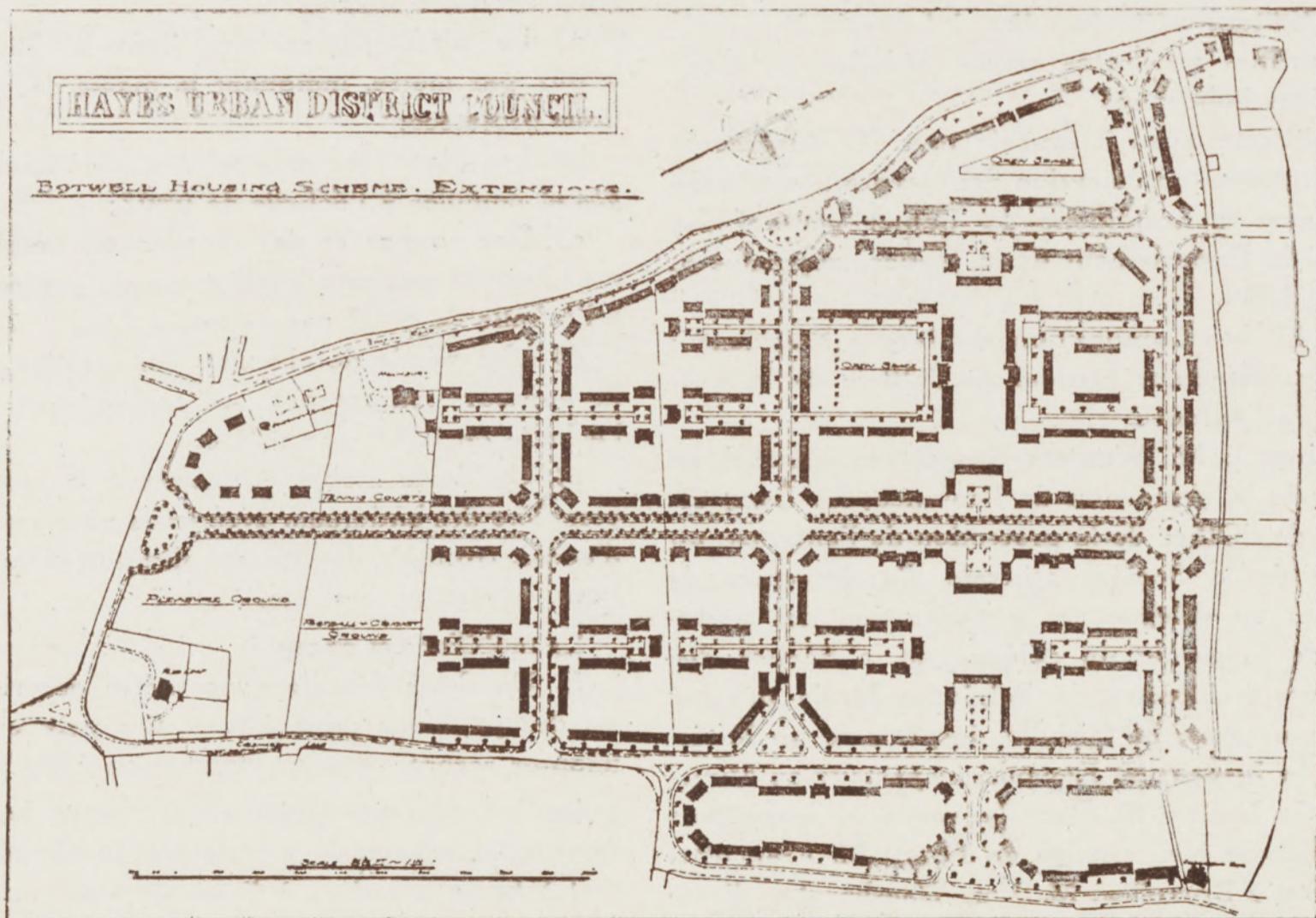
Elle comprendra :

- 1) Un pavillon d'entrée;
- 2) Un pavillon d'administration;
- 3) Un pavillon de 20 places. — Type A;
- 4) Quatre pavillons de 20 places. — Type B.

Les plans-types de ces pavillons seront remis aux intéressés qui en feront la demande.

Les concurrents disposeront leurs pavillons de manière à tenir compte de l'orientation.

Les locaux de chaque pavillon pourront être intervertis; il suffira que les concurrents tiennent



Auteur : D. G. Tidler, Eng. & S., Hayes, Middx

Cliché : La Cité.

*Plan d'aménagement du faubourg-jardin de Hayes (District suburbain de Londres)*

# Comp. Belge de l'Acétylène

Télogr. :  
ACÉTYLÈNE

**H. BILLEN**

Téléphone  
BR. 6745

89, rue Vanden Boogaerde  
BRUXELLES

Applications Générales de l'Acétylène

Eclairage par incandescence

Becs depuis 7 litres 25 bougies

Chalumeaux oxy-acétyléniques  
de grande puissance pour projections

GÉNÉRATEURS FIXES ET TRANSPORTABLES

Lampes de Chantiers

Lampes et fers à souder à l'acétylène

INSTALLATIONS COMPLÈTES DE LABORATOIRES

— Installation de soudure autogène et découpage —

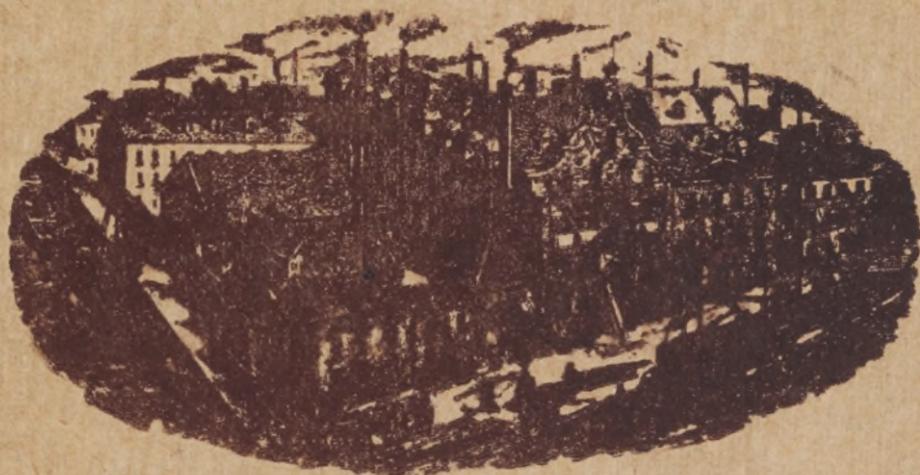
CARBURE DE CALCIUM, GROS ET DEMI-GROS

Oxygène acétylène dissous

87

SOCIÉTÉ ANONYME

« BOIS, CIMENT, MATÉRIAUX »



Anc<sup>re</sup> firme Nicolas Josson

Maison fondée en 1809

43, QUAI AU FOIN, 43 -:- BRUXELLES  
(derrière le Théâtre Flamand)

Succursale :

ETTERBEEK, 90, rue du Général-Leman

Téléphones { Maison principale : Br. 3364  
Succursale : Br. 8118

Bois de chêne de toutes provenances  
Bois du Nord et d'Amérique  
Ciment-Portland de Niel-on-Rupell  
Beaver-Board

72

## Constructions en bois et en acier

de tous genres



### Maisons démontables



# Jos. BOEL & Zonen

## à Tamise

Adresse télégr. : BOELWERF Tamise

Téléphone Tamise 10

**Bois - Scierie à vapeur**

**MAURICE WILFORD**

**TAMISE (Waes)**

**Débit sur commande**

**Construction de maisons démontables en bois**

**Livraison rapide**

**Fabrique  
belge de**

**Carton bitumé l'**

**P O L M A D O U**

**279, boul. de l'Industrie, GAND**

**Entreprises de Toitures-Terrasses**

**Références de premier ordre**